Quatre-vingt-quatrième année. — N° 136. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 6 Juin 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DECRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 52-401) (rectificatif) (p. 5691).

Loi n° 52-410 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1951 et ratification de décrets (rectificatif) (p. 5691).

Loi n° 52-432 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux (rectificatif) (p. 5691).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 27 mai 1952 portant institution de régies d'avances (p. 5691).

Ministère de la justice.

Décret du 31 mai 1952 portant substitution et addition de nom (p. 5691).

Décret du 31 mai 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (p. 5692).

Décret du 31 mai 1952 rapportant les dispositions d'un précédent décret (p. 5693).

Décret supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat et rapportant des dispositions (rectificatif) (p. 5693).

Arrêtés portant nomination et affectation (éducation surveillée) (p. 5693).

Liste des candidats admis à subir les épreuves du concours de recrutement d'adjoints d'économat (p. 5693).

Ministère des affaires étrangères.

Exequatur accordés à des consuls (p. 5693).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant promotions et détachements :

Administrateurs des services civils d'Algérie (p. 5693).

Administration centrale (p. 5693).

Administration préfectorale (p. 5693).

Personnel du cadre des préfectures (p. 5693).

Sûreté nationale (p. 5694).

Ministère de la défense nationale.

Arrêté portant nomination d'examinateurs et de correcteurs d'admission à l'école polytechnique (p. 5696).

Arrêté portant nominations et titularisations (études et fabrications d'armement) (p. 5696).

Décision portant attribution de l'échelon exceptionnel de solde de capitaine (gendarmerie nationale) (p. 5698).

Décision portant admission dans le corps des sous-officiers de carrière (service des essences des armées) (rectificatif) (p. 5698).

Circulaire du 30 mai 1952 modifiant la circulaire relative au décret du 14 août 1939 pris pour l'application de l'article 1er du décret du 18 avril 1939 (p. 5698).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (service des essences des armées) (rectificatif) (p. 5698).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 26 mai 1952 approuvant le transfert de la totalité du portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 5691).

Arrêté du 26 mai 1952 approuvant le transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 5691).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 27 mai 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours et legs et donations) (p. 5694).

Arrêté relatif à la composition de la commission permanente des écoles nationales supérieures d'ingénieurs (p. 5694).

Arrêtés portant nomination et détachements (hygiène scolaire et universitaire et enseignement du second degré) (p. 5695).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêtés du 16 mai 1952 portant création d'un brevet professionnel et d'un certificat d'aptitude professionnelle (p. 5695).

Arrêté du 21 mai 1952 relatif au concours d'entrée dans les écoles nationales professionnelles et dans les écoles nationales professionnelles d'horlogerie (p. 5695).

Arrêté du 27 mai 1952 portant création d'une section industrielle féminine au collège moderne de jeunes filles de Bourg-en-Bresse (Ain) (p. 5696).

Arrêté portant détachement (jeunesse et sports) (p. 5696).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant inscriptions aux tableaux d'avancement, promotions, nominations et acceptation de démission (aviation civile et commerciale et régisseurs d'avances et de recettes) (p. 5696).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 28 mai 1952 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 5702).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 3 juin 1952 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants du cadre scientifique à l'institut national de la recherche agronomique (p. 5704).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-648 du 5 juin 1952 portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Cameroun) (p. 5703).

Arrêtés portant nominations, titularisation et admission à la retraite:

Administration générale (p. 5704).

Inspection du travail (p. 5704).

Travaux publics (p. 5704).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 5704).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant attribution de fonctions (administration centrale) (p. 5704).

Nominations à des emplois réservés (p. 5704).

Destitution de fonctions (p. 5704).

Suspension de fonctions (p. 5704).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 5705).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des membres des commissions générales et de la commission de comptabilité. — Vérification des pouvoirs. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5707).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions des 4 et 5 juin 1952. — Convocations et annulation de convocation de commissions (p. 5710).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 5712).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis relatif au concours d'admission à l'école polytechnique en 1952 (p. 5713).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résultats du tirage de la vingtième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 5712).

Avis de vacance d'emplois réservés dans les manufactures de tabacs et d'allumettes (p. 5713).

Avis aux importateurs de griottes soufrées originaires et en provenance d'Italie (p. 5713).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de griottes soufrées originaires et en provenance d'Italie (p. 5713).

Situation de la Banque de France (p. 5714).

Annonces (p. 5715).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 50 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 5 juin 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2635).

N° 43 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 5 juin 1952. — Questions écrites (p. 1181).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 26

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 5 juin 1952 (p. 549).

LOIS

Loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 52-401).

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 avril 1952: page 3921, article 54, 5e alinéa, 1re et 2e ligne, au lieu de: « ..., le *Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce...* », lire: «..., le *Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers...* ».

Loi n° 52-410 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1951 et ratification de décrets.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 avril 1952: page 3990, article 31, avant-dernière ligne, au lieu de: « ... prise en charge... », lire: « ... pris en charge... ».

Loi n° 52-432 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 avril 1952: page 4352, 4re colonne, article 24, 4e alinéa, 2e ligne, *in fine*, au lieu de: « ... des catégories inférieures à celles de l'intéressé », lire: « ... des catégories inférieures à celle de l'intéressé ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Régies d'avances.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budbets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Arrêtent:

Art. 1er. — Il peut être institué auprès des services centraux et régionaux de la radiodiffusion et de la télévision françaises, par arrêté du ministre chargé de la radiodiffusion, des régies d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

Frais urgents d'exécution des programmes et règlement des cachets aux artistes et conférenciers;

Travaux, fournitures et achat de matériel payables au comptant, dans la limite du montant des dépenses pouvant être réglées sur simple facture;

Salaires des personnels de service;

Avances aux chauffeurs pour le payement des dépenses de matériel qu'ils sont appelés à effectuer au cours des déplacements;

Avances sur frais de mission aux chauffeurs;

Heures supplémentaires des chauffeurs;

Menues dépenses de matériel;

Secours d'urgence et menues dépenses des services sociaux;

Frais de représentation.

Art. 2. — Il peut être créé auprès des services de la radiodiffusion et de la télévision françaises dans les départements et territoires d'outre-mer non administrés par un directeur régional, par arrêté du ministre chargé de la radiodiffusion, des régies d'avances pour le payement des dépenses de personnel et d'exécution des programmes et pour le payement des dépenses de matériel dans la limite du montant des dépenses pouvant être réglées sur simple facture.

Art. 3. — Des sous-régies d'avances peuvent être instituées par décision du directeur général de la radiodiffusion et de la télévision françaises sur avis conforme de l'agent comptable.

Les sous-régisseurs d'avances exercent leurs fonctions sous la responsabilité du régisseur d'avance dont ils dépendent.

Art. 4. — Les titulaires des régies d'avances et des sous-régies d'avances visées aux articles précédents sont nommés par arrêté du ministre chargé de la radiodiffusion française après agrément de l'agent comptable.

Art. 5. — Le montant des avances pouvant être consenties aux régisseurs est fixé, dans chaque cas, par arrêté du ministre chargé de la radiodiffusion française, sur avis conforme de l'agent comptable. Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois pour les régies visées à l'article 1er et dans le délai de deux mois pour celles visées à l'article 2.

Dans la limite du montant maximum des avances pouvant être consenties à un régisseur, aucune nouvelle avance ne peut être faite qu'autant que toutes les pièces justificatives de l'avance précédentes auront été fournies ou que la partie des avances restant à justifier aura moins d'un mois ou de deux mois de date.

Art. 6. — Les régisseurs peuvent se faire ouvrir un compte courant postal et un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Art. 7. — En garantie de leur gestion, les régisseurs doivent fournir un cautionnement dont le montant est fixé au dixième des avances pouvant leur être consenties, sans pouvoir dépasser 3.500.000 F.

Ce cautionnement peut être, soit réalisé en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Toutefois, les régisseurs dont le cautionnement, calculé dans les conditions prévues ci-dessus, s'élèverait à moins de 10.000 F, pourront être dispensés de constituer une garantie.

Art. 8. — Une indemnité de responsabilité est allouée aux régisseurs conformément au barème ci-après:

Montant maximum de l'avance.			Indemnité annuelle
		francs.	francs.
De 1	à	100.000	1.500
De 100.001	à	500.000	3.000
De 500.001	à	1.000.000	4.500
De 1.000.001	à	2.000.000	6.000
De 2.000.001	à	3.000.000	8.000
De 3.000.001	à	4.000.000	10.000
De 4.000.001	à	5.000.000	12.000
De 5.000.001	à	6.000.000	14.000
De 6.000.001	à	7.000.000	16.000
De 7.000.001	à	8.000.000	18.000
De 8.000.001	à	9.000.000	20.000
De 9.000.001	à	10.000.000	22.000
De 10.000.001	à	15.000.000	25.000
De 15.000.001	à	20.000.000	28.000
De 20.000.001	à	25.000.000	31.000
De 25.000.001	à	35.000.000	35.000
De 35.000.001	à	50.000.000	40.000
De 50.000.001	à	100.000.000	48.000
Au-dessus de		100.000.000	51.000

Art. 9. — Les régisseurs sont soumis aux vérifications sur place de l'agent comptable de la radiodiffusion et de la télévision françaises ou de son représentant.

Si l'agent comptable relève une faute grave à la charge d'un régisseur, il invite le directeur général ou le directeur régional dont relève le régisseur à suspendre immédiatement l'intéressé de ses fonctions et à procéder à la désignation d'un régisseur intérimaire.

Un nouveau régisseur est ensuite désigné dans les conditions prévues par l'article 4 du présent arrêté.

Art. 10. — Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Art. 11. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion et de la télévision françaises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mai 1952.

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le directeur adjoint,
GIBELIN.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et à l'information,
RAYMOND MARCELLIN.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 31 mai 1952 portant substitution et addition de nom.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

AMBROGIO (Joseph-Marius), né le 29 décembre 1895 à la Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), demeurant à la Roquette-sur-Siagne (Alpes-Maritimes), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « AMBROISE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « AMBROISE » au lieu de « AMBROGIO ».

ARONEANU (Marcel), né le 21 janvier 1918 à Bacau (Roumanie), demeurant à Paris (9e), 137, boulevard de Magenta, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « ARENE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « ARENE » au lieu de « ARONEANU ».

BIELOTSERKOWSKY (Charles), né le 20 janvier 1914 à Paris (12e), demeurant à Bérulles (Aube), et ses enfants mineurs: 1° Christian-Charles-André, né le 16 mars 1942 à Bérulles (Aube); 2° Annick-Mariette-Paulette, née le 28 novembre 1943 à Bérulles (Aube), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BIELOT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BIELOT » au lieu de « BIELOTSERKOWSKY ».

BLUM (François), né le 19 octobre 1915 à Mulhouse (Haut-Rhin), y demeurant, 119, rue de la Mertzau, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BLANC », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BLANC » au lieu de « BLUM ».

BLUM (Geneviève-Henriette-Annie), née le 7 août 1927 à Paris (17e), demeurant à Paris, 3, rue Louis-Boilly, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « BOLLEME », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BOLLEME » au lieu de « BLUM ».

CZESLA (Israël-Wolf), né le 4 juillet 1908 à Jasienowka (Pologne), demeurant à Paris, 69, rue Oberkampf, et son enfant mineur, Daniel, né le 11 décembre 1950 à Neuilly-sur-Seine (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CESLA », afin de s'appeler légalement à l'avenir « CESLA » au lieu de « CZESLA ».

DRAGUSEANU (Gabriel-Basile), né le 4 avril 1907 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Brest (Finistère), 35, rue Félix-Le Dantec, et ses enfants mineurs: 1° Pierre-Gabriel, né le 1er mai 1936 à Paris (16e); 2° Alain-Yves, né le 8 mars 1938 à Brest (Finistère), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « DRAGUSSEAU », afin de s'appeler légalement à l'avenir « DRAGUSSEAU » au lieu de « DRAGUSEANU ».

EISENFISZ (Srul), né en 1898 à Okuniew (Pologne), demeurant à Paris, 100, rue de Charonne, et son enfant mineur, Isak-Bernard, né le 22 mai 1931 à Paris (19e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « FERAY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « FERAY » au lieu de « EISENFISZ ».

FRANÇOIS (René), né le 5 octobre 1941, mineur représenté par le directeur départemental des pupilles de l'Etat des Alpes-Maritimes, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « PRIORIS », afin de s'appeler légalement à l'avenir « PRIORIS » au lieu de « FRANÇOIS ».

JACOB-PAQUIN (Bernard-Lionel-Gérard-Jacques-Jacob), né le 10 septembre 1914 à la Suze (Sarthe), demeurant à Paris, 40, rue Caulaincourt, et ses enfants mineurs: 1° Serge, né le 28 mai 1939 à Paris (7e); 2° Orlane-Diane, née le 2 décembre 1940 à Paris (16e); 3° Dorian-Lionel, né le 26 novembre 1947 à Neuilly-sur-Seine (Seine); 4° Renaud-Lionel, né le 18 mars 1951 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « PAQUIN », afin de s'appeler légalement à l'avenir « PAQUIN » au lieu de « JACOB-PAQUIN ».

KAMBOURIAN (Jacques), né le 13 octobre 1923 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris, 16, rue de Montmorency, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CAMBOUR », afin de s'appeler légalement à l'avenir « CAMBOUR » au lieu de « KAMBOURIAN ».

MARTINEZ (Paul-Arthur), né le 13 juillet 1918 à Taza (Maroc), demeurant à Fès (Maroc), 5, avenue du Général-de-Gaulle, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « MAURICE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MAURICE » au lieu de « MARTINEZ ».

MARTINEZ (Hector), né le 23 février 1920 à Fès (Maroc), y demeurant, 5, avenue du Général-de-Gaulle, et son enfant mineur, Georges-Martial, né le 7 septembre 1948 à Casablanca (Maroc), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MAURICE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MAURICE » au lieu de « MARTINEZ ».

NGO VAN SOC, né le 1er juin 1908 à Phuoc-An (Indochine), demeurant à Saïgon (Viet-Nam), 152, rue du Général-de-Gaulle, et ses enfants mineurs: 1° NGO VAN HO, née le 7 novembre 1931 à Phuoc-An (Indochine); 2° NGO THI PHAT, née le 1er mai 1932 à Tan-Ninh (Indochine); 3° NGO THI NGHIA, née le 14 novembre 1935 à Saïgon (Indochine); 4° NGO THI MAN, née le 1er mai 1941 à Saïgon (Indochine); 5° NGO VAN DANH, né le 18 août 1943 à Saïgon (Indochine); 6e NGO VAN HIEP, né le 11 mai 1946 à Saïgon (Indochine); 7° NGO VAN SOC (René-Pascal), né le 20 juillet 1950 à Saïgon (Viet-Nam), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SOCCHIARD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SOCCHIARD » au lieu de « NGO VAN SOC ».

PRZEZDZIENK (François), né le 10 juillet 1923 à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), demeurant à la Salle (Saône-et-Loire), et ses enfants mineurs: 1° Monique-Andrée, née le 31 mai 1947 à Cluny (Saône-et-Loire); 2° Janine, née le 21 septembre 1949 à Cluny (Saône-et-Loire), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « PREZIEN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « PREZIEN » au lieu de « PRZEZDZIENK ».

PUTIN (Irène-Arlette), née le 10 janvier 1925 à Sainte-Croix (Saône-et-Loire), demeurant à Lons-le-Saunier (Jura), 18, rue Georges-Trouillot, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « POTIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « POTIN » au lieu de « PUTIN ».

RADOMSKI (Paul), né le 2 juillet 1923 à Paris (12e), demeurant à Paris, 11, rue du Pont-Louis-Philippe, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « RADON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « RADON » au lieu de « RADOMSKI ».

RODAMSKY (Maurice), né le 26 octobre 1914 à Paris (12e), demeurant à Paris, 76, rue de Grenelle, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « RADON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « RADON » au lieu de « RODAMSKY ».

RAVENEL (Nicole-Marie-Louise), née le 2 mai 1935 à Sedan (Ardennes); RAVENEL (Monique-Ginette-Renée), née le 23 juillet 1938 à Sedan (Ardennes); RAVENEL (Micheline-Lucie-Jeanne), née le 14 juin 1939, à Sedan (Ardennes), RAVENEL (Francis-Jean-Claude), né le 14 décembre 1942 à Sedan (Ardennes), mineurs représentés par leur mère, la dame CERTEAUX (Giselle-Alixe), veuve RAVENEL, demeurant à Sedan (Ardennes), 15, avenue des Martyrs de la Résistance, sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CERTEAUX » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CERTEAUX » au lieu de « RAVENEL ».

WASSERMANN (Kune), né le 14 janvier 1905 à Struscow (Pologne), demeurant à Paris, 84, rue de Charenton, et son enfant mineur, Jacques, né le 3 mai 1933 à Paris (12e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « VASSEURE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « VASSEURE » au lieu de « WASSERMANN ».

LAPLACE (Jacques-Joseph-Marie), né le 9 juillet 1910 à Paris (17e), demeurant à Paris, 4, rue de Naples, et ses enfants mineurs, Roselyne-Marie-Luce, née le 22 août 1937 à Boulogne-Billancourt (Seine); Didier-Louis-René, né le 23 août 1941 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à ajouter à leur nom patronymique celui de « DESPRES » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LAPLACE-DESPRES » au lieu de « LAPLACE ».

MOREL (Robert-Emile), né le 13 décembre 1902 à Genève (Suisse), demeurant à Taza (Maroc), villa du Cercle, est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « FRANCOZ » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MOREL-FRANCOZ » au lieu de « MOREL ».

Art. 2. — Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 31 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 31 mai 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 31 mai 1952:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Ambazac (Haute-Vienne), M. Meynier (Albert), en remplacement de M. Maneuf, qui a été atteint par la limite d'âge.

Annecy (canton Nord) (Haute-Savoie), M. Lacombe (Charles), en remplacement de M. Achard, qui a été atteint par la limite d'âge.

Beaucaire (Gard), M. Cougourdan (Louis), en remplacement de M. Bierry, dont la démission a été acceptée.

Callas (Var), M. Pellet (Marcel), en remplacement de M. Fouques, qui a été atteint par la limite d'âge.

Campan (Hautes-Pyrénées), M. Laplagne (Jean), en remplacement de Mlle Labat, décédée.

Carignan (Ardennes), M. Blanchemanche (Joseph), en remplacement de M. Gely, dont la démission a été acceptée.

Cunlhat (Puy-de-Dôme), M. Puissochet (Jean), en remplacement de M. Miolane, qui a été atteint par la limite d'âge.

Jegun (Gers), M. Laffont (Henri), en remplacement de M. Trenque, décédé.

Lalinde (Dordogne), M. Gonthier (Maurice), en remplacement de M. Berges, qui a été atteint par la limite d'âge.

Laurière (Haute-Vienne), M. Duchâteau (Maxime), en remplacement de M. Laudy, qui a été atteint par la limite d'âge.

Livarot (Calvados), M. Petiet (Georges), en remplacement de M. Sallin, qui a été atteint par la limite d'âge.

Marseille (6e canton) (Bouches-du-Rhône), M. Magnier (Jean), en remplacement de M. Blaize, décédé.

Marseille (7e canton) (Bouches-du-Rhône), M. Durand (André), en remplacement de M. Grisoli, dont la démission est acceptée.

Mirecourt (Vosges), M. Crevisy (Pierre), en remplacement de M. Caniaux, décédé.

Remoulins (Gard), M. Merle (Georges), en remplacement de M. Gazagne, décédé.

Riom-ès-Montagne (Cantal), M. Chavinier (Auguste), en remplacement de M. Monteil, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), M. Gandois (Victor), en remplacement de M. Campanaud, décédé.

Satillieu (Ardèche), M. de Missolz (François), en remplacement de M. Chirol, qui a été atteint par la limite d'âge.

Soccia (Corse), M. Mainetti (Antoine), en remplacement de M. Leca, dont la démission a été acceptée.

Zicavo (Corse), M. Renucci (François), en remplacement de M. Bartoli, qui a été atteint par la limite d'âge.

Sont acceptées les démissions de:

MM. Aubert, suppléant du juge de paix de Vendôme (Loir-et-Cher).
Bordo, suppléant du juge de paix de Chaumont-en-Vexin (Oise).
Lievin, suppléant du juge de paix de Combles (Somme).
Renou, suppléant du juge de paix de Lombez (Gers).
Roux, suppléant du juge de paix de Riom-ès-Montagne (Cantal).
Thorel, suppléant du juge de paix de Pont-de-l'Arche (Eure).
Vancostenoble, suppléant du juge de paix de Combles (Somme).

Est nommé juge de paix honoraire:

M. Laudy, ancien suppléant du juge de paix de Laurière (Haute-Vienne).

Décret du 31 mai 1952 rapportant les dispositions d'un précédent décret.

Par décret en date du 31 mai 1952 pris sur proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 7 mai 1945 par lesquelles M. du Moulinet d'Hardemare, juge de paix de 2e classe à Saint-Aignan, Contres et Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), a été placé en position de non-activité.

M. du Moulinet d'Hardemare est nommé juge de paix de Châteaudun, Cloyes et Bonneval (Eure-et-Loir) (2e classe), en remplacement de M. Delondre qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat et rapportant des dispositions.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 mai 1952: page 4860, 2e colonne, 6e ligne, au lieu de: « tribunal de première instance de Mende (Lozère) », lire: « tribunal de première instance de Florac (Lozère) ».

Education surveillée.

Par arrêté du 27 mai 1952, est nommé aumônier au centre d'observation de Marseille, en remplacement de M. l'abbé Jaur (Albert), décédé, M. le révérend père Gounon (Maurice), demeurant 11, rue Albert-Chabanon, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Par arrêté du 27 mai 1952, est affecté en la même qualité, par nécessité de service, à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire, M. Boulet (René), éducateur adjoint (1e classe), à l'internat approprié de Chanteloup.

Liste des candidats admis à subir les épreuves du concours de recrutement d'adjoints d'économat.

Par arrêté du 26 mai 1952, sont admis à subir les épreuves écrites du concours ouvert en 1952 pour le recrutement d'adjoints d'économat de 2e classe stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée:

Ascola (Yvon).	Issartel (Louis).
Bourhis (Marcel).	Le Goff (Joseph).
Cairou (Germaine).	Mathey (Maurice).
Ciavaldini (Dominique).	Maupilier (Teddy).
Drilhon (Françoise).	Morin (Michèle).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Rifat Baraz en qualité de consul général de Turquie pour la Tunisie avec résidence à Marseille.

L'exequatur est accordé à M. Eugène Wimmer en qualité de vice-consul de la confédération suisse à Abidjan avec juridiction sur la Côte d'Ivoire.

L'exequatur est accordé à Miss Jane Robertson McKenzie en qualité de consul général de la Nouvelle-Zélande, à Paris.

L'exequatur est accordé à M. Hubert Gibory en qualité de vice-consul de Suède à Brest.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administrateurs des services civils d'Algérie.

Par arrêté du 8 mai 1952, sont promus:

Administrateurs des services civils de 2e classe, 1er échelon.
(A compter du 1er janvier 1952.)

MM.

Faure (Germain), administrateur de 3e classe, 1e échelon, avec un reliquat de bonifications militaires de 21 jours.

Bourgeois (Maurice), administrateur de 3e classe, 1e échelon, avec un reliquat de bonifications militaires de 13 jours.

Charavin (Fernand), administrateur de 3e classe, 1e échelon, sans reliquat de bonifications militaires.

David (Stéphane), administrateur de 3e classe, 1e échelon, avec un reliquat de bonifications militaires de 27 jours.

Lanata (Marcel), administrateur de 3e classe, 1e échelon, sans reliquat de bonifications militaires.

Gidel (Jacques), administrateur de 3e classe, 1e échelon, sans reliquat de bonifications militaires.

Administration centrale.

Par arrêté du 3 juin 1952, il est mis fin au détachement de M. Blanc (Marcel), en qualité de chef de cabinet du préfet de la Loire.

M. Blanc (Marcel), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé en position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet d'Ancenis (Loire-Inférieure).

Le présent arrêté aura effet à compter du 26 février 1952.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Rochefort (Robert), inspecteur de l'administration (3e échelon), est placé dans la position de service détaché pour exercer les fonctions de conseiller diplomatique auprès du comité intergouvernemental pour les mouvements migratoires d'Europe.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er avril 1952.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Silvereano (Léon), sous-préfet de 1re classe, est placé dans la position de service détaché en application de l'article 98 (2e alinéa) de la loi du 19 octobre 1946, pour une période de cinq années au maximum, en vue d'exercer les fonctions d'administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Le présent arrêté aura effet à compter du 6 mars 1952.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Billard (Emile), attaché de préfecture de 2e classe, 1e échelon, à la préfecture de la Seine-Inférieure, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1952, pour exercer les fonctions de contrôleur départemental des lois d'assistance.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Henri Bourrette, attaché de préfecture (préfecture de la Drôme), placé en position de service détaché depuis le 15 octobre 1944 auprès du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre pour exercer les fonctions de chef de section à l'annexe de Valence du service interdépartemental des anciens combattants de Lyon, est maintenu dans cette position pour la période du 15 octobre 1949 au 31 décembre 1951.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Dagois (Jean), secrétaire administratif de 2e classe, 3e échelon, à la préfecture du Puy-de-Dôme, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er avril 1952, pour exercer les fonctions de secrétaire général adjoint de la mairie du Mont-Dore.

Par arrêté du 3 juin 1952, Mme Arnoux (Hélène), secrétaire administratif de 2e classe, 3e échelon, placée en position de service détaché depuis le 1er janvier 1947 auprès de la mairie de Gap, pour exercer les fonctions de rédacteur, est maintenue dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1952.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Duprat (Henri), commissaire principal de 1re classe de la sûreté nationale, est maintenu dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes) pour la période du 1er avril 1951 au 30 juin 1951.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Approbation du transfert de la totalité du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment son article 11;

Vu la demande présentée par la société anonyme d'assurances Compagnie française d'assurance tendant à l'approbation du transfert de la totalité de son portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, à la société marocaine d'assurances La Paix africaine;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 16 novembre 1951 invitant les créanciers de la société anonyme d'assurances Compagnie française d'assurance, dont le siège social est à Paris, 60, rue Taitbout, et ceux de la société marocaine d'assurances La Paix africaine, dont le siège social est à Casablanca, et le siège spécial pour la France, à Paris, 58, rue Taitbout, à présenter leurs observations sur la demande susvisée;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée sur le transfert demandé et que ce transfert est conforme aux intérêts des assurés et créanciers français des deux sociétés,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé, dans les conditions prévues à l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la société marocaine d'assurances La Paix africaine, dont le siège social est à Casablanca, et le siège spécial pour la France, à Paris, 58, rue Taitbout, de la totalité du portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, de la société anonyme d'assurances Compagnie française d'assurance, dont le siège social est à Paris, 60, rue Taitbout.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mai 1952

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Approbation du transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment son article 11;

Vu la demande présentée par la compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre la grêle La Confiance, tendant à l'approbation du transfert de la totalité de son portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, à la société anonyme La Confiance, compagnie d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 25 janvier 1952 invitant les créanciers de la compagnie anonyme à primes fixes contre la grêle La Confiance, dont le siège social est à Paris, 26 et 28, rue Drouot, et ceux de la société anonyme La Confiance, compagnie d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, dont le siège social est à Paris, 26 et 28, rue Drouot, à présenter leurs observations sur la demande susvisée;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances sur le transfert demandé, et que ce transfert est conforme aux intérêts des assurés et des créanciers français des deux sociétés,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé, dans les conditions prévues à l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la société anonyme La Confiance, compagnie d'assurances contre l'incendie, les accidents et les risques divers, dont le siège social est à Paris, 26 et 28, rue Drouot, de la totalité du portefeuille de contrats d'assurances, avec ses droits et obligations, de la compagnie anonyme d'assurances contre la grêle La Confiance, dont le siège social est à Paris, 26 et 28, rue Drouot.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mai 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Fonds de concours et legs et donations.

Par arrêté du 27 mai 1952, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1952, un crédit de 113.980.181 F applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 1490. — Hygiène scolaire et universitaire. Rémunérations et vacations du personnel médical et social	12.805.050 F.
Chap. 3210. — Ecoles nationales d'enseignement technique. Centres d'apprentissage. Dépenses de fonctionnement	30.431
Chap. 3310. — Hygiène scolaire et universitaire. Remboursements de frais	15.081.450
Chap. 3470. — Bibliothèques de France. Matériel	784.074
Chap. 3540. — Monuments historiques. Opérations de conservation et de remise en état (art. 2)	55.230.092
Chap. 3560. — Bâtiments civils et palais nationaux. Travaux d'entretien courant et de grosses réparations (art. 1er)	46.084
Chap. 3580. — Palais nationaux. Travaux de conservation et de restauration (art. 2)	30.000.000
	113.980.181 F.

Par arrêté du 27 mai 1952, il a été ouvert, au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1952, un crédit de 88.802 F, applicable au chapitre 6150: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations ».

Composition de la commission permanente des écoles nationales supérieures d'ingénieurs.

Par arrêté du 27 mai 1952:

Sont renouvelés dans leur mandat de membres de la commission permanente des écoles nationales supérieures d'ingénieurs en qualité de:

Membres du conseil de l'enseignement supérieur: MM. Châtelet et Esclangon.

Membre du conseil de l'enseignement technique: M. Fieux.

Inspecteur général de l'enseignement technique: M. Couffignal.

Directeurs d'écoles nationales supérieures d'ingénieurs: MM. Roubault et Schmitt.

Représentant de l'organisation syndicale patronale la plus représentative: M. Wolff.

Ingénieur, choisi parmi les anciens élèves des instituts d'université ou de faculté et les établissements supérieurs d'enseignement technique délivrant un diplôme d'ingénieur: M. Landucci.

Sont nommés membres de la commission permanente des écoles nationales supérieures d'ingénieurs en qualité de:

Membre du conseil de l'enseignement technique: M. Vercier.

Directeurs d'écoles nationales supérieures d'ingénieurs: MM. Letort et Poncin.

Représentant des collectivités publiques ou privées ou des groupements professionnels subventionnant les écoles nationales supérieures d'ingénieurs: M. Laborde, en remplacement de M. Badiou.

Ingénieur choisi parmi les anciens élèves des instituts d'université ou de faculté et les établissements supérieurs d'enseignement technique délivrant un diplôme d'ingénieur: M. Louis.

Représentant de l'organisation syndicale de salariés la plus représentative: M. Goudal, en remplacement de M. Matiet.

Hygiène scolaire et universitaire.

Par arrêté du 30 mai 1952, M. le docteur Duplessis de Pouzilhac, médecin départemental d'hygiène scolaire faisant fonctions de médecin inspecteur de l'hygiène scolaire et universitaire pour l'académie de Caen, est nommé, à partir du 1er mai 1952, médecin inspecteur de l'hygiène scolaire et universitaire et demeure affecté à l'académie de Caen.

M. le docteur Duplessis de Pouzilhac recevra le traitement afférent à la 3e classe des médecins inspecteurs de l'hygiène scolaire et universitaire.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Develay, intendant universitaire, est maintenu en position de détachement auprès du directeur de l'enseignement supérieur pour une période de cinq ans, à compter du 22 octobre 1951, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire bibliothécaire au collège de France.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Pellier, intendant du lycée Maréchal-Ney, à Sarrebruck, en congé de longue durée, est réintégré et remis à la disposition du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes) pour une période de trois ans, à compter du 21 avril 1950, en vue d'exercer les fonctions d'intendant au même établissement.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Couttel (Robert), agrégé de physique, détaché au centre national de la recherche scientifique, est réintégré et détaché auprès du ministre de l'industrie et du commerce pour une période allant du 1er mai 1950 au 30 septembre 1954 en vue d'exercer les fonctions de chef au laboratoire de physique et de chimie à l'institut français du pétrole.

Par arrêté du 3 juin 1952, l'arrêté en date du 8 mars 1951, concernant le détachement de M. Nardin à Montréal, est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Pierre Nardin, professeur agrégé de grammaire, docteur ès lettres, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour la période comprise entre le 16 octobre 1949 et le 30 septembre 1952, en vue d'exercer les fonctions de professeur de langue et littérature du moyen âge à l'université Mac Gill à Montréal ».

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Pierre Auba, professeur agrégé des lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour la période comprise entre le 1er janvier 1951 et le 30 septembre 1953 en vue d'exercer: 1° les fonctions de directeur de l'institut français de Copenhague (Danemark) du 1er janvier 1951 au 17 avril 1951; 2° les fonctions d'adjoint au conseiller culturel à Londres du 18 avril 1951 au 30 septembre 1953.

Par arrêté du 3 juin 1952, Mlle Peyrot (Jeanne), professeur certifiée d'anglais en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement du 1er octobre 1951 et est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'assistante de français à Brooklyn (collège), New-York (E.-U.).

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Agard (Adolphe), certifié d'histoire, est intégré dans les cadres métropolitains, à compter du 1er janvier 1938, en qualité de professeur de collège, cadre normal, 2e catégorie, à compter du 1er octobre 1946 en qualité de professeur de collège, cadre normal, 1re catégorie, et rétroactivement détaché auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, pour deux périodes de cinq ans, à compter du 1er janvier 1938, et une période allant du 1er janvier 1948 au 30 septembre 1948, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Indochine.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Lévy-Bruhl (Jacques), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique, pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Schneider (Albert), professeur agrégé d'allemand, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions de maître de conférences de langue et littérature allemandes à la faculté des lettres de l'université de la Sarre.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Isore, professeur agrégé d'anglais, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer des fonctions de traducteur à l'O. N. U. (Office européen des Nations Unies, Genève).

Par arrêté du 3 juin 1952, Mme Colle, née Guidevaux (Simone), professeur certifiée de lettres au lycée de jeunes filles de Besançon, est placée en position de détachement auprès du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés pour une période allant du 2 octobre 1950 au 30 septembre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Indochine.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Clément (Léonce), professeur licencié ès lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour la période comprise entre le 1er janvier 1950 et le 30 septembre 1953, en vue d'exercer les fonctions d'inspecteur général de l'Alliance française en Argentine.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Laurent (René), professeur licencié de physique au lycée Hoche, à Versailles, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 15 juillet 1949 au 30 septembre 1953, en vue d'exercer les fonctions de traducteur technique à l'office de l'aviation civile internationale à Montréal (Canada).

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Girodon (Jean), professeur licencié de lettres, est maintenu en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'enseignement à la faculté des lettres de Coimbra (Portugal).

Par arrêté du 3 juin 1952, Mme Garnaud, née Rouge (Jeanne), professeur licenciée de lettres en congé, est réintégrée dans les cadres de l'enseignement au 1er avril 1950 et placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période allant du 1er avril 1950 au 30 septembre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 3 juin 1952, Mme Ganty, née Simon (Fernande), professeur licenciée ès lettres, est maintenue en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1951, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Création d'un brevet professionnel et d'un certificat d'aptitude professionnelle.

Par arrêté du 16 mai 1952, il a été créé dans le département de Meurthe-et-Moselle un brevet professionnel de monteur électricien industriel.

Par arrêté du 16 mai 1952, il a été créé dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle un certificat d'aptitude professionnelle de fleuriste (fleurs naturelles).

Concours d'entrée dans les écoles nationales professionnelles et les écoles nationales professionnelles d'horlogerie.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 13 février 1903, modifié par le décret du 28 mars 1939, portant règlement des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie;

Vu l'arrêté du 25 février 1952 fixant la date du concours d'entrée dans ces établissements;

Vu le décret n° 52-323 du 20 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports;

Sur proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête :

Article unique. — Le nombre de places mises au concours en 1952 pour l'entrée en classe de 3e des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales professionnelles d'horlogerie est fixé comme suit :

DÉSIGNATION	INTERNAT	EXTERNAT
Ecoles nationales professionnelles de garçons.		
Armentières	110	10
Chalon-sur-Saône	60	36
Creil	65	15
Egletons	58	2
Epinal	50	25
Limoges :		
Section industrielle	40	40
Section commerciale	10	20
Lyon :		
Section industrielle	25	90
Section commerciale	9	41
Metz :		
Section industrielle	51	51
Section commerciale	13	22
Morez :		
Section optique-lunetterie	25 garçons	5 garçons 4 filles
Section mécanique de précision	24	6
Nancy	30	55
Nantes :		
Section industrielle	48	42
Section bâtiment	12	13
Oyonnax :		
Section industrielle	35	5
Section commerciale	5 garçons	10 garçons 15 filles
Saint-Etienne	20	90
Saint-Ouen	»	110
Tarbes	50	20
Thiers	64	5
Vierzon :		
Section industrielle	66	16
Section céramique	6	4
Voiron	75	15
Ecoles nationales professionnelles de jeunes filles.		
Bourges :		
Section industrielle	15	15
Section commerciale hôtelière	35	35
Creil :		
Section commerciale	20	20
Section industrielle	15	15
Lyon :		
Section commerciale	»	110
Section industrielle	»	110
Poligny	48	4
Strasbourg :		
Section industrielle	12 int. ext. 6	42
Section sociale	12 int. ext. 6	42
Vizille :		
Section commerciale	30	5
Section industrielle et familiale	28	5
Ecoles nationales professionnelles d'horlogerie.		
Besançon :		
Section horlogère	15	10
Section mécanique de précision	12	13
Section bijouterie	3	3
Cluses :		
Section horlogère	28	12
Section mécanique de précision	23	12
Lyon (section horlogère)	9	11

Fait à Paris, le 21 mai 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports et par délégation :

Le directeur du cabinet,

MARCEL REVERDY.

Création d'une section industrielle féminine au collège moderne de jeunes filles de Bourg-en-Bresse (Ain).

Par arrêté du 27 mai 1952, une section industrielle féminine (section coupe-couture) a été créée au collège moderne de jeunes filles de Bourg-en-Bresse (Ain).

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Matton (Fernand), adjoint des services économiques (1re classe, 4e échelon) au centre de culture populaire de Marly-le-Roi, est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er septembre 1951, auprès du ministère de la justice (direction de l'éducation surveillée), en vue d'exercer les fonctions d'économe au centre de formation des cadres du personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée à Vaucresson.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Nomination d'examinateurs et de correcteurs d'admission à l'école polytechnique.

Par arrêté du 26 mai 1952, sont nommés :

Examinateur d'admission titulaire pour les mathématiques.

(Période triennale 1952-1953-1954).

M. Zamansky (Marc), docteur ès sciences, chargé du cours de mathématiques générales et astronomie à la faculté des sciences de Lille.

Examinateur d'admission suppléant pour les mathématiques.

(Concours 1952).

M. Blanc (Eugène), professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand.

Correcteur d'admission titulaire de chimie.

(Concours 1952).

M. Faucher (René), agrégé des sciences physiques, professeur au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

Correcteur d'admission suppléant de chimie.

(Concours 1952).

M. Taboury (Félix), professeur à la faculté des sciences de Bordeaux.

Correcteur d'admission titulaire de la composition facultative de langue espagnole (1952).

M. Deltour (Augustin), professeur agrégé d'espagnol au lycée Charlemagne, à Paris.

Etudes et fabrications d'armement.

Par arrêté en date du 27 mai 1952, les agents de la direction des études et fabrications d'armement dont les noms suivent, sont nommés à l'emploi de commis administratifs créé par le décret n° 50-113 du 20 janvier 1950 et titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1951 :

Daviot (Jacqueline), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Fraboulet (Monique), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Fromentin (Raymonde), agent sur contrat, administration centrale.
Prie (Simone), auxiliaire de bureau, administration centrale.
Savary (Yvette), auxiliaire du bureau, administration centrale.
Freville (Flora), employée de bureau contractuelle, service central des marchés.
Lavoux (Solange), employée de bureau contractuelle, service central des marchés.
Marchand (Robert), employé de bureau contractuel, service central des marchés.
Nodet (Gabriel), employé de bureau contractuel, service central des marchés.
Tuilier (Jacqueline), auxiliaire de bureau, service central des marchés.
Laloue (Andrée), auxiliaire de bureau, direction régionale de surveillance de Paris-autos-chars.
Leroy (Madeleine), employée de bureau contractuelle, direction régionale de surveillance de Paris-autos-chars.

Manceau (Jeannine), auxiliaire de bureau, direction régionale de surveillance de Paris-Autos-chars.
Argant (Marie-Madeleine), agent sur contrat, direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Pochard (Edith), employée de bureau contractuelle, direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Pouillot (Juliette), employée de bureau contractuelle, direction régionale de surveillance du Nord-Est.
Deniaud (Marie), employée de bureau contractuelle, direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Gripon (André), agent du cadre complémentaire, direction régionale de surveillance de l'Ouest.
Sabatier (Cécile), employée de bureau contractuelle, direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Taravel (Jeanne), employée de bureau contractuelle, direction régionale de surveillance du Sud-Est.
Decun (Louise), auxiliaire de bureau, direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Fort (Paulette), auxiliaire de bureau, direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Vivies (Paulette), employée de bureau contractuelle, direction régionale de surveillance du Sud-Ouest.
Lavigne (Andrée), auxiliaire de bureau, établissement d'expériences techniques d'Angers.
Beauvais (Georges), auxiliaire de bureau, établissement d'expériences techniques de Bourges.
Thouvenot (Jacques), employé de bureau contractuel, établissement d'expériences techniques de Bourges.
Le Plat (Raymonde), agent du cadre complémentaire, établissement d'expériences techniques de Toulon.
Kempf (Bernadette), employée de bureau contractuelle, laboratoire de recherches techniques de Saint-Louis.
Goualou (Yvonne), auxiliaire de bureau, laboratoire central de l'armement.
Rossi (Jenny), auxiliaire de bureau, laboratoire central de l'armement.
Paulin (Georgette), agent du cadre complémentaire, atelier de construction de Bourges.
Buquet (Yves), employé de bureau contractuel, atelier de fabrication de Caen.
Germain (Léon), auxiliaire de bureau, atelier de construction du Havre.
Guilbert (Alphonse), employé de bureau contractuel, atelier de construction du Havre.
Kerever (Angeline), employée de bureau contractuelle, atelier de construction du Havre.
Martin (Jeannine), auxiliaire de bureau, atelier de construction du Havre.
Merrant (Jeannine), auxiliaire de bureau, atelier de construction du Havre.
Laurent (Camille), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Lyon.
Dequatre (Andrée), auxiliaire de bureau, atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Fourgeaud (André), auxiliaire de bureau, atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux.
Lang (André), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Puteaux.
Moine (Georgette), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Puteaux.
Rieu (Emile), aide-commis administratif titulaire, atelier de construction de Puteaux.
Aucourt (Jules), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Roanne.
Mure (Marcelle), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Roanne.
Thibaud (Suzanne), aide-commis administratif auxiliaire, atelier de construction de Roanne.
Cogolludo (Ginette), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Rueil.
Grandjean (Jacqueline), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Rueil.
Blais (Fernand), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Rennes.
Gautier (Jacqueline), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Rennes.
Le Fur (Emilie), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Rennes.
Berlioz (Jean), employé de bureau contractuel, atelier de fabrication de Saint-Priest.
Moiroud (Marcel), employé de bureau contractuel, atelier de fabrication de Saint-Priest.
Teillon (Marthe), auxiliaire de bureau, atelier de fabrication de Saint-Priest.
Veziat (Pierrette), employée de bureau contractuelle, atelier de fabrication de Toulouse.
Abadie (Marie-Louise), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Abbadie (Paulette), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Bonneau (Suzanne), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Tarbes.
Cazcarra (Henriette), agent du cadre complémentaire, atelier de construction de Tarbes.
Courtade (Marie-Jeanne), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Tarbes.
Davezac (Joseph), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Ducaud (Andrée), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Fouque (Lucie), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Heraut (Aline), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Laborde (Yvonne), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Laurio (Marthe), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Mailho (Suzanne), employée de bureau contractuelle, atelier de construction de Tarbes.
Pecoste (Julienne), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Rey (Germaine), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Tronguet-Chala (Marie-Louise), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Verdaile (Marie), auxiliaire de bureau, atelier de construction de Tarbes.
Artru (Pierre), employé de bureau contractuel, cartoucherie nationale de Valence.
Marchais (Léa), employée de bureau contractuelle, manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Busseau (Roland), commis administratif auxiliaire, manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Chastenet (André), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Dessante (Gaston), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Drillaud (Suzanne), auxiliaire de bureau, manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Dubard (Jeannine), employée de bureau contractuelle, manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Feddal (Marie), employée de bureau contractuelle, manufacture nationale d'armes de Châtellerault.
Badiou-Gachet (Joannès), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Berrion (Etienne), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Brun (François), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Casset (Simon), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Chapuis (Ferdinand), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Gangloff (Georges), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Jourget (Juliette), employée de bureau contractuelle, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Martel (Antoine), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Massard (Jean), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Revollier (Henri), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Roux (Georges), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Vignat (Antoine), employé de bureau contractuel, manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.
Blais (Andrée), auxiliaire de bureau, manufacture nationale d'armes de Tulle.
Fossard (Jeanne), auxiliaire de bureau, manufacture nationale d'armes de Tulle.
Monzat (Anna), auxiliaire de bureau, manufacture nationale d'armes de Tulle.
Peuch (Irène), auxiliaire de bureau, manufacture nationale d'armes de Tulle.
Carbonnel (Madeleine), employée de bureau contractuelle, manufacture nationale d'armes de Levallois.
Lesenechal (Clémentine), auxiliaire de bureau, manufacture nationale d'armes de Levallois.
Augeire (Andrée), auxiliaire de bureau, atelier de chargement de Clermont-Ferrand.
Foulon (Angèle), auxiliaire de bureau, atelier de chargement de Clermont-Ferrand.

Lesage (Anne-Marie), employée de bureau contractuelle, école centrale de pyrotechnie de Bourges.

Rossignol (Raymonde), employée de bureau contractuelle, école centrale de pyrotechnie de Bourges.

La titularisation des personnels figurant sur cet arrêté et qui proviennent d'un cadre d'auxiliaire, reste subordonnée au résultat des examens médicaux prévus par l'article 10 du décret n° 47-1156 du 5 août 1947.

Attribution de l'échelon exceptionnel de solde de capitaine (gendarmerie nationale).

Par décision en date du 26 mai 1952, les officiers de gendarmerie dont les noms suivent sont admis, à compter du 1er avril 1952, au bénéfice de l'échelon exceptionnel de solde, conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 1er septembre 1948 (*Journal officiel* du 7 septembre 1948):

MM. les capitaines Duplissy (Armand-Simon), Boivin (Raymond-Aimé), Nardin (Paul), Portal (Clément-Gabriel), Brun (Albert), Bertrand (Jean-Ferdinand-Sixte), Gandoin (Armand-Jean-Alfred), Richard (Marie-Ange-Pierre).

Admission dans le corps des sous-officiers de carrière (service des essences des armées).

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1952, page 5118, au lieu de: « Fadre (Jean), maréchal des logis, direction des essences de la base 901 », lire: « Fabre (Jean), maréchal des logis, direction des essences de la base 901 »; au lieu de: « Lasnier (Jean), maréchal des logis, direction des essences des forces françaises en Allemagne », lire: « Lasnier (Jean), maréchal des logis chef, direction des essences des forces françaises en Allemagne, nommé au grade de maréchal des logis chef pour compter du 1er janvier 1952. Demande d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière présentée avant la nomination à ce grade » (le reste sans changement).

Circulaire du 30 mai 1952 modifiant la circulaire relative au décret du 14 août 1939 pris pour l'application de l'article 1er du décret du 18 avril 1939.

Article unique. — La septième catégorie de l'article 1er de la circulaire du 14 août 1939 est remplacée par la suivante:

7e catégorie: armes de tir, de foire ou de salon.

« Carabines de tir à percussion annulaire à âme lisse.

« Carabines rayées à un coup ou à répétition, à percussion annulaire ayant un calibre inférieur ou égal à 6 mm.

« Pistolets à répétition, à percussion annulaire ayant un calibre inférieur ou égal à 6 mm et dont la longueur totale est supérieure ou égale à 280 mm.

« Pistolets Devillers ».

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1952, page 5119, maréchaux des logis, au lieu de: « Courcial (Maurice), maréchal des logis, direction des essences en Afrique du Nord », lire: « Courtial (Pascal-Maurice), maréchal des logis, direction des essences des forces françaises en Allemagne (703e compagnie de ravitaillement en essences) » (le reste sans changement).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 21 mai 1952, sont promus:

Adjoint technique du 1er échelon au 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

M. Perrier (Bernard).

Adjoint technique du 2e échelon au 3e échelon.

(A dater du 1er avril 1951.)

M. Malet (Paul).

Par arrêté du 21 mai 1952, sont promus:

Adjoints techniques du 2e échelon au 3e échelon.

(A dater du 1er juillet 1951.)

MM. Agnel (Régis), Ange (Henri), Barrière (Louis), Beraudy (Pierre).

M. Blanc (Raphaël), compte tenu de 10 mois de services militaires (services militaires restant à utiliser. 2 mois).

MM. Bonnance (Jacques), Buon (Constant).

M. Contamine (Raymond), compte tenu de 9 mois de services militaires (services militaires restant à utiliser: 2 mois).

MM. Delhorey (Georges), Evrard (Jacques), Godon (Marc), Hoyer (Albert), Jean (Marcel), Latapie (Pierre), Ortallo (Gabriel), Scotto (Jean), Visconti (Jacques).

(A dater du 5 juillet 1951.)

M. Montauban (Henri).

(A dater du 7 juillet 1951.)

M. Dill (Pierre).

(A dater du 13 juillet 1951.)

M. Cros (Louis).

M. Trumet (Jack), compte tenu de 1 an 1 mois 18 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 18 juillet 1951.)

M. Labesse (Jean).

(A dater du 20 juillet 1951.)

M. Porcheron (Pierre), compte tenu de 11 mois 11 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 24 juillet 1951.)

M. Delaitre (Robert).

(A dater du 1er août 1951.)

M. Delangle (Michel), compte tenu de 10 mois de services militaires (services militaires épuisés).

MM. Duhamel (Jacques), Marie (Maurice), Rousier (Gérard).

(A dater du 4 août 1951.)

M. Vingert (Lucien).

(A dater du 10 août 1951.)

M. Bories (Conrad), compte tenu de 7 mois 21 jours de services militaires (services militaires épuisés).

M. Lecas (Guy), compte tenu de 7 mois 21 jours de services militaires (services militaires épuisés.)

(A dater du 15 août 1951.)

M. Jamin (Jean), compte tenu de 7 mois 16 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 21 août 1951.)

M. Labyre (Pierre).

(A dater du 22 août 1951.)

M. Premillieu (René), compte tenu de 8 mois 9 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 26 août 1951.)

MM. Huberdeau (Maurice), Schwartz (Jean-Marie).

(A dater du 1er septembre 1951.)

M. Jego (Gérard), compte tenu de 1 an de services militaires (services militaires épuisés).

M. Marquestaut (Gérard).

(A dater du 3 septembre 1951.)

M. Guillon (Jacques), compte tenu de 6 mois 28 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 9 septembre 1951.)

M. Michel (Daniel).

(A dater du 14 septembre 1951.)

M. Duclay (Jacques), compte tenu de 6 mois 17 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 15 septembre 1951.)

MM. Dumesnil (Henri), Guerin (Jean).

(A dater du 16 septembre 1951.)

MM. Batisse (Lucien), Demissy (Maurice), Dolet (Augustin), Gremy (Serge), Marion (Elie), Merveille (René), Pichard (André), Poyen (Robert), Robert (Jean-Paul), Salelles (Jean), Vidal (Raymond).

(A dater du 17 septembre 1951.)

M. Leray (Jean).

(A dater du 18 septembre 1951.)

M. Arnaud (Georges), compte tenu de 7 mois 13 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 21 septembre 1951.)

M. Duchamp (Roger), compte tenu de 8 mois 10 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 23 septembre 1951.)

M. Pouget (Emile).

(A dater du 24 septembre 1951.)

M. Moulin (Roger), compte tenu de 7 mois 7 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 30 septembre 1951.)

M. Degaille (Guy), compte tenu de 11 mois 1 jour de services militaires (services militaires épuisés).

MM. Milienne (Frédéric), Moulin (Jean-François), Paris (Jean).

(A dater du 1er octobre 1951.)

MM. Beldame (Marcel), Bodin (Albert), Brayard (Pierre), Chapdelaine (Jacques), Jaillard (André), Lefort (Edmond), Soyer (Gérard).

(A dater du 3 octobre 1951.)

M. Richot (Roland).

(A dater du 9 octobre 1951.)

M. Landais (Gilbert).

(A dater du 16 octobre 1951.)

MM. Cambefort (Elie), Thirion (Philippe).

(A dater du 17 octobre 1951.)

M. Merrien (Pierre).

(A dater du 20 octobre 1951.)

M. Poiret (Jean-Marie), compte tenu de 5 mois 11 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 26 octobre 1951.)

M. Seitz (Gustave).

(A dater du 29 octobre 1951.)

M. Harrang (Claude).

(A dater du 30 octobre 1951.)

M. Magnien (Charles).

(A dater du 1er novembre 1951.)

MM. Dunet (René), Possovre (Gilles).

(A dater du 4 novembre 1951.)

M. Geneviève (Gabriel).

(A dater du 10 novembre 1951.)

M. Dumas (Roger).

(A dater du 19 novembre 1951.)

M. Vaudano (Emile), compte tenu de 4 mois 12 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 29 novembre 1951.)

M. Boudigue (Jean), compte tenu de 4 mois 2 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 30 novembre 1951.)

M. Duplessis (Pierre), compte tenu de 4 mois 1 jour de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 1er décembre 1951.)

M. Feret (Jean), Mme Gondcaille (Gisèle), M. Seigneurin (René).

(A dater du 2 décembre 1951.)

M. Dastot (Adolphe).

(A dater du 8 décembre 1951.

M. Pasco (Jean).

(A dater du 13 décembre 1951.)

M. Bourrely (Jean).

M. Vieules (Christian), compte tenu de 8 mois 18 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 25 décembre 1951.)

M. Prouveur (Claude), compte tenu de 5 mois 6 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 31 décembre 1951.)

M. Benoit (André).

M. Drochon (André), compte tenu de 3 mois 15 jours de services militaires (services militaires épuisés).

MM. Poujade (André), Schamber (Claude).

M. Voisin (Jean), compte tenu de 1 mois 19 jours de services militaires (services militaires épuisés).

Adjoints techniques du 3e échelon au 4e échelon.

(A dater du 1er juillet 1951.)

MM. Baradel (Maurice), Bec (René), Belloeil (Raymond), Delmas (Lucien), Denant (Marcel), Durand (Henri), Galzy (Henri), Leclerc (Raymond), Massaza (Albert).

(A dater du 20 juillet 1951.)

M. Sares (Henri).

(A dater du 26 juillet 1951.)

M. Blayn (Fernand).

(A dater du 6 août 1951.)

M. Kuevas (Charles), compte tenu de 7 mois 25 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 13 août 1951.)

M. Pannetier (André).

(A dater du 20 août 1951.)

M. Joliette (Maurice).

(A dater du 16 septembre 1951.)

M. Auret (André), comte tenu de 6 mois 15 jours de services militaires (services militaires épuisés).

MM. Decroux (Roger), Gaeta (Joseph), Seurre (François), Vochelle (Paul).

(A dater du 17 septembre 1951.)

M. Perignon (Guy).

(A dater du 21 septembre 1951.)

M. Capieu (Jacques), compte tenu de 1 mois 10 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 24 septembre 1951.)

M. Lefebvre (Marcel).

(A dater du 1er octobre 1951.)

M. Lesaulnier (Jacques).

(A dater du 7 octobre 1951.)

M. Chong Wa A Wing (Louis).

(A dater du 16 octobre 1951.)

MM. Avrillon (René), Etilleux (François).

(A dater du 16 novembre 1951.)

M. Knecht (Fernand).

M. Reguenes (Jean), compte tenu de 4 mois 15 jours de services militaires (services militaires épuisés).

M. Squillante (Louis).

Adjoints techniques du 4e échelon au 5e échelon d'adjoints techniques principaux.

(A dater du 1er juillet 1951.)

M. Fischer (André), compte tenu de 9 mois de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 mois 11 jours).

(A dater du 2 août 1951.)

M. Mariani (Bonaventure), compte tenu de 7 mois 29 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 16 septembre 1951.)

MM. Berjoan (Roland), Pietri (Marc).

(A dater du 1er octobre 1951.)

MM. Dupart (Lucien), Pepeck (Joseph).

(A dater du 16 octobre 1951.)

M. Roujas (Jacques).

(A dater du 16 décembre 1951.)

M. Bonnin (Marcel).

(A dater du 26 décembre 1951.)

M. Lesaint (Maurice).

(A dater du 31 décembre 1951.)

MM. Alvado (Jean), Delacressonniere (Gabriel).

Adjoints techniques principaux du 5e échelon au 6e échelon.

(A dater du 1er juillet 1951.)

MM. Guasch (Noël), Pinet (Jean-Henri), Raout (Louis).

(A dater du 15 août 1951.)

M. Houy (Jean-Eugène).

(A dater du 1er septembre 1951.)

M. Courreges (Jean), Mailliard (Albert).

(A dater du 16 décembre 1951.)

Mme Jaunet (Marguerite), M. Ourcival (Henri).

(A dater du 31 décembre 1951.)

M. Darville (Michel).

Adjoints techniques principaux du 6e échelon au 7e échelon.

(A dater du 1er juillet 1951.)

MM. Beaudoin (Michel), Chapdelaine (Edouard).

Adjoints techniques principaux du 7e échelon au 8e échelon.

(A dater du 1er septembre 1951.)

M. Sauneron (René).

Adjoints techniques principaux du 8e échelon à la classe exceptionnelle.

(A dater du 6 juillet 1951.)

M. Allx (François).

(A dater du 13 décembre 1951.)

M. Dufaux (Francis).

NAVIGATION AÉRIENNE

Par arrêté du 21 mai 1952, la démission de son emploi présentée par M. Blanchon (Denis), contrôleur de la navigation aérienne, est acceptée à compter du 1er avril 1952.

TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

Par arrêté du 21 mai 1952, le tableau d'avancement des personnels régis par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948, fixant les statuts particuliers des personnels chargés de l'exploitation des aérodromes, de la circulation aérienne et des télécommunications aériennes et appartenant au corps des contrôleurs des télécommunications aériennes, est fixé comme suit, pour l'année 1948:

AVANCEMENT DE GRADE

CONTRÔLEUR PRINCIPAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

Contrôleur des télécommunications aériennes inscrit pour le grade de contrôleur principal des télécommunications aériennes.

M. Lissillour (Marcel).

En exécution de l'arrêté du 21 mai 1952 fixant, pour l'année 1948, le tableau d'avancement des personnels appartenant au corps des contrôleurs des télécommunications aériennes, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus:

I. — AVANCEMENT DE GRADE

CONTRÔLEUR PRINCIPAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1948.)

M. Lissillour (Marcel).

II. — AVANCEMENT D'ECHELON

CONTRÔLEURS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1948.)

M. Cuvelier (Roger), compte tenu de 1 an de services civils et de 1 an de services militaires (services militaires à utiliser: 3 ans 6 mois 21 jours).

M. Trovel (Marcel), compte tenu de 1 an de services civils et de 1 an de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 an 1 mois 12 jours).

M. Perrin (Henri), compte tenu de 1 an de services civils et de 1 an de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 an).

M. Yargui (Robert), compte tenu de 6 mois de services civils et de 1 an 6 mois de services militaires (services militaires restant à utiliser: 11 mois 2 jours).

M. Storck (Robert), compte tenu de 6 mois de services civils et de 1 an 6 mois de services militaires (services militaires restant à utiliser: 6 mois 23 jours).

M. Debenest (Roland), compte tenu de 1 an de services civils et de 1 an de services militaires (services militaires restant à utiliser: 18 jours).

M. Murgale (Emmanuel), compte tenu de 6 mois de services civils et de 1 an 6 mois de services militaires (services militaires restant à utiliser: 27 jours).

M. Bouhours (Yves), compte tenu de 1 an de services civils et de 1 an de services militaires (services militaires restant à utiliser: 11 jours).

(A dater du 8 avril 1948.)

M. Hadet (François), compte tenu de 1 an 3 mois 7 jours de services civils et de 8 mois 23 jours de services militaires (services militaires épuisés).

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1948.)

M. Cuvelier (Roger), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires restant à utiliser: 1 an 6 mois 21 jours).

(A dater du 19 novembre 1948.)

M. Trovel (Marcel), compte tenu de 10 mois 18 jours de services civils et de 1 an 1 mois 12 jours de services militaires (services militaires épuisés).

De 4e échelon.

(A dater du 10 juin 1948.)

M. Cuvelier (Roger), compte tenu de 5 mois 9 jours de services civils et de 1 an 6 mois 21 jours de services militaires (services militaires épuisés).

Par arrêté du 22 mai 1952, le tableau d'avancement des personnels régis par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948, fixant les statuts particuliers des personnels chargés de l'exploitation des aérodromes, de la circulation aérienne et des télécommunications aériennes et appartenant au corps des contrôleurs des télécommunications aériennes, est fixé comme suit pour l'année 1949:

AVANCEMENT DE GRADE

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

Contrôleur des télécommunications aériennes inscrit pour le grade de contrôleur principal des télécommunications aériennes.

M. Bastide (Henri).

En exécution de l'arrêté du 21 mai 1952 fixant, pour l'année 1949, le tableau d'avancement des personnels appartenant au corps des contrôleurs des télécommunications aériennes, les fonctionnaires dont les noms suivent sont promus:

I. — AVANCEMENT DE GRADE

CONTRÔLEUR PRINCIPAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 1er échelon.

(A dater du 21 septembre 1949.)

M. Bastide (Henri).

II. — AVANCEMENT D'ECHELON

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

M. Laval (Roger).

CONTRÔLEURS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Betry (Emile), Manton (Robert).

(A dater du 1er octobre 1949.)

M. Presle (Bernard).

(A dater du 28 novembre 1949.)

M. Vitart (François), compte tenu de 1 an 2 mois 15 jours de services civils et de 9 mois 15 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 29 novembre 1949.)

M. Dumanchin (Roger), compte tenu de 2 ans de services militaires (services militaires épuisés).

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

MM. Graviere (Louis), Roynette (Jean), Desgranges (Raymond).

M. Perrin (Henri), compte tenu de 1 an de services civils et de 1 an de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 28 janvier 1949.)

M. Yargui (Robert), compte tenu de 1 an 28 jours de services civils et de 11 mois 2 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 8 juin 1949.)

M. Storck (Robert), compte tenu de 1 an 5 mois 7 jours de services civils et de 6 mois 23 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 1 décembre 1949.)

M. Murgale (Emmanuel), compte tenu de 1 an 11 mois 3 jours de services civils et de 27 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 13 décembre 1949.)

M. Debenest (Roland), compte tenu de 1 an 11 mois 12 jours de services civils et de 18 jours de services militaires (services militaires épuisés).

(A dater du 26 décembre 1949.)

M. Bonhours (Yves), compte tenu de 1 an 11 mois 19 jours de services civils et de 11 jours de services militaires (services militaires épuisés).

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1949.)

M. Siennat (Maurice).

Par arrêté du 21 mai 1952, le tableau d'avancement des personnels régis par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948, fixant les statuts particuliers des personnels chargés de l'exploitation des aérodromes, de la circulation aérienne et des télécommunications aériennes et appartenant au corps des contrôleurs des télécommunications aériennes, a été fixé comme suit pour l'année 1950:

AVANCEMENT DE GRADE

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

Contrôleurs des télécommunications aériennes inscrits pour le grade de contrôleur principal des télécommunications aériennes.

MM. Mostade (Georges), Le Cavorsin (Louis).

Les inscriptions qui précèdent sont faites par ordre de mérite.

Par arrêté du 21 mai 1952, sont promus:

I. — AVANCEMENT DE GRADE

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Mostade (Georges), Le Cavorsin (Louis).

II. — AVANCEMENT D'ECHELON

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Aerts (Edmond), Robin (Henri), Lissillour (Marcel).

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

M. Fauquet (Max).

CONTRÔLEURS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 2e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Marcille (Maurice), Mauger (Jean).

M. Lelu (Allain), compte tenu de 1 an et 19 jours de services militaires (services militaires épuisés).

M. Mariojouls (Jean).

M. Leravat (Guy), compte tenu de 11 mois 26 jours de services militaires (services militaires épuisés).

MM. Saliou (Yves), Claudot (René).

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. de Cantellauve (Guy), Grossi (Pierre), Souweine (Pierre), Letourneux (Henri), Gouys (Georges), Spiry (René), Lespagnol (Pierre), Vitrolles (Rémy), de Souquat (Charles), Barboyon (Paul), Gravero (Pierre), Pouill (Hubert), Timbal (Antoine), Sévere (Jean-Marie), Barutaut (Pierre), Besse (Roland), Mazeyrac (Yvan), Connan (Jean), Hachect (Pierre), Hamel (Guy), Espinosa (Maximilien), Corring (Mathias), Druet (Roger), Tisset (André), Michel (Albert), Raymond (Georges), Corbe (Lucien), Pouligner (Claude), Besset (Roger), Royer (Pierre), Hugel (René), Marguet (André), Banuls (Gilbert).

(A dater du 8 avril 1950.)

M. Madet (François).

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

MM. Cadoret (Louis), Lions (Henri), Bousquet (Aimé), Guilloso (Jacques), Seguela (Georges), Richardot (Albert), Goux (Jean), Le Prêtre (Pierre), Berthou (Yves).

(A dater du 19 novembre 1950.)

M. Trovel (Marcel).

De 5e échelon.

(A dater du 1er janvier 1950.)

M. Vaslin (Paul).

(A dater du 10 juin 1950.)

M. Cuvelier (Roger).

Par arrêté du 21 mai 1952, le tableau d'avancement des personnels régis par le décret n° 48-970 du 7 juin 1948, fixant les statuts particuliers des personnels chargés de l'exploitation des aérodromes, de la circulation aérienne et des télécommunications aériennes, est fixé comme suit pour l'année 1951:

AVANCEMENT DE GRADE

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

Contrôleurs des télécommunications aériennes inscrits pour le grade de contrôleur principal des télécommunications aériennes.

MM. Le Prêtre (Pierre), Richardot (Albert), Goux (Jean), Cuvelier (Roger).

Les inscriptions qui précèdent sont faites par ordre de mérite.

Par arrêté du 21 mai 1952, sont promus:

I. — AVANCEMENT DE GRADE

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 1er échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

MM. Le Prêtre (Pierre), Richardot (Albert), Goux (Jean).

(A dater du 8 mars 1951.)

M. Cuvelier (Roger).

II. — AVANCEMENT D'ECHELON

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 2e échelon.

(A dater du 24 septembre 1951.)

M. Bastide (Henri).

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

M. Laval (Roger).

CONTRÔLEURS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS AÉRIENNES

De 3e échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

MM. Betry (Emile), Manton (Robert).

(A dater du 1er octobre 1951.)

M. Presle (Bernard).

(A dater du 28 novembre 1951.)

M. Vitart (François).

(A dater du 29 novembre 1951.)

M. Dumanchin (Roger).

De 4e échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

MM. Gravière (Louis), Roynette (Jean), Desgranges (Raymond), Perrin (Henri).

(A dater du 28 janvier 1951.)

M. Yargui (Robert).

(A dater du 8 juin 1951.)

M. Storck (Emmanuel).

(A dater du 4 décembre 1951.)

M. Murgale (Emmanuel).

(A dater du 13 décembre 1951.)

M. Debenest (Rolland).

(A dater du 20 décembre 1951.)

M. Bouhours (Yves).

De 5e échelon.

(A dater du 1er janvier 1951.)

M. Siennat (Maurice).

Régisseurs d'avances et de recettes.

Par arrêté en date du 19 mai 1952, M. Le Boulch (Roger) est nommé régisseur d'avances auprès du centre national de vol à moteur et parc-atelier de Castelnaudary (Aude).

Par arrêté en date du 19 mai 1952, M. Merlot, ingénieur d'exploitation de la navigation aérienne, est nommé régisseur de recettes pour l'aérodrome de la Tontouta (Nouvelle-Calédonie).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 28 mai 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Relais type sécurité simplifiée S. R. 951 », présenté par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Dans le cas où le circuit remplit le rôle assigné aux circuits pilotes, dont sont munis certaines prises de courant ou prolongateurs, le redresseur doit être placé à l'extrémité du circuit.

Par arrêté en date du 28 mai 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Coffret de chantier, type CM 152 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les divers axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Les différents accessoires les équipant devront être d'un type agréé et faire avec le carter des joints d'au moins 25 mm de largeur; leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur du carter.

Par arrêté en date du 28 mai 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Combiné prise de courant avec transformateur abaisseur de tension, type 300 093 », construit par la société Le Matériel électrique pour le perfectionnement de l'éclairage, 40, rue Pradier, Paris (10e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° Ils seront équipés d'une entrée de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci;

2° La différence de diamètre entre les deux parties de la prise de courant ne devra pas dépasser 0,5 mm;

3° La fiche de la prise de courant ne comportant pas de dispositif de mise hors tension de ses broches, lorsqu'elle est séparée de son socle, ne devra, en aucun cas, être reliée au câble restant sous tension après séparation des deux parties de la prise.

Par arrêté en date du 28 mai 1952, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « Coffret de signalisation, type 101 618 », construit par les Ateliers M. G. R., 74, rue du Progrès, Seyssinet-les-Iles (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre le ou les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'une ou deux entrées de câble d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 28 mai 1952, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 30 janvier 1950 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur type d SUK 11 F », construit par la société Brown, Boveri et Cie, Sarrebruk (Sarre), représentée par la Compagnie électro-mécanique, 6, place de la Buire, à Lyon (3e), la notice descriptive et le plan S 22 740 joints au présent arrêté et définissant une pièce intermédiaire s'adaptant sur la boîte à bornes du moteur et destinée à recevoir une entrée de câble armé d'un type agréé.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 30 janvier 1950, devra faire mention du présent arrêté;

La plaque signalétique de l'appareil devra porter les dates de l'arrêté du 30 janvier 1950 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 30 janvier 1950 une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi figurant à l'arrêté du 30 janvier 1950 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 28 mai 1952, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la partie du circuit de signalisation type 200 725 *bis*, construit par la Compagnie de signaux et d'entreprises électriques, 2 à 8, rue Caroline, Paris (17e), comprenant une longueur maximum de voie de 750 mètres et les conducteurs de liaison de la voie aux coffrets contenant les organes d'alimentation et de signalisation.

Les blocs d'alimentation (transformateur et résistances) et de signalisation (relais et transformateur-redresseur) doivent être munis d'une plaque portant:

1° Le nom du constructeur;
2° La désignation du type agréé;
3° La date du présent arrêté;
4° Le numéro de construction;
5° La mention: doit être placée sous coffret antidéflagrant pour être de sécurité vis-à-vis du grisou.

Un certificat de conformité, une copie du présent arrêté, établis l'un et l'autre par le constructeur, sous sa responsabilité, doivent accompagner chaque circuit livré.

Les divers organes constituant ce circuit devront être connectés conformément au schéma joint à l'arrêté d'agrément.

Par arrêté en date du 28 mai 1952, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « Magnéto d'appel à fréquence musicale, type G 429 », construite par la Société d'électronique et d'automatisme », 138, boulevard de Verdun, à Courbevoie (Seine).

Les circuits d'appel ou téléphoniques devront être réalisés de manière telle que le nombre de magnétos pouvant débiter dans ces circuits ne soit jamais supérieur à cinq.

Par arrêté en date du 28 mai 1952, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 30 janvier 1950, agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « moteur type d Suk 10 F », construit par la Société Brown, Boveri et Cie, Sarrebruck (Sarre), représentée en France par la Compagnie électromécanique, 6, place de la Buire, à Lyon (3e), la notice descriptive et le plan S 22 740 joints au présent arrêté et définissant une pièce intermédiaire s'adaptant sur la boîte à bornes du moteur et destinée à recevoir une entrée de câble armé d'un type agréé.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur, conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 30 janvier 1950, devra faire mention du présent arrêté;

La plaque signalétique de l'appareil devra porter les dates de l'arrêté du 30 janvier 1950 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir en même temps que la copie de l'arrêté du 30 janvier 1950 une copie du présent arrêté.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-648 du 5 juin 1952 portant modification au tableau A annexé au décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer (Cameroun).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la France d'outre-mer, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 27 novembre 1946 portant réorganisation judiciaire du Cameroun;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé, dans le ressort de la cour d'appel du Cameroun, des justices de paix à compétence étendue à Yagoua, Sangmelima, Yabassi, Mokolo, Yokadouma.

Art. 2. — La section II, numéro XI (Cameroun) du tableau A annexé au décret du 22 août 1928 susvisé est modifiée et complétée ainsi qu'il suit:

XI. — *Cameroun.*

JURIDICTIONS	CLASSE	ASSIMILATION	COMPOSITION DES JURIDICTIONS					
			Président.	Présidents de chambre.	Conseillers.	Procureur général.	Avocats généraux.	Substituts généraux.
a) Cour d'appel de Yaoundé	1re	Voir le tableau B.	1	2	6 (1)	1	2	2 (1)
			Présidents.	Juges.	Procureurs de la République.	Substituts		Juges suppléants.
b) Tribunaux de première instance:								
Yaoundé	2e	Tribunal de 2e classe de la métropole.	1	1	1	1		
Douala	2e		1	1	1	1		
Garoua	3e	Tribunal de 3e classe de la métropole.	1	1	1	1		
			Juges de paix.					
c) Justices de paix à compétence étendue:								
Abong-M'Bang	1re	Voir le tableau B.	1					11
Dschang	1re		1					
Ebolowa	1re		1					
Edéa	1re		1					
Maroua	1re		1					
N'Kongsamba	1re		1					
Bafia	2e		1					
Batouri	2e		1					
Foumban	2e		1					
N'Gaoundéré	2e		1					
Kribi	2e		1					
Eséka	2e		1					
Nanga-Eboko	3e		1					
Fort-Foureau	3e		1					
Betare-Oya	3e		1					
Akonolinga	3e		1					
Yagoua	3e		1					
Sangmelima	3e		1					
Yokadouma	3e		1					
Yabassi	3e		1					
Mokolo	3e		1					

(1) Un de ces emplois de conseillers et un de ces emplois de substituts généraux sont créés en surnombre à l'indice 630 et devront passer à un indice inférieur avant le 31 décembre 1954.

Art. 3. — La cour d'appel et chacun des tribunaux de première instance du Cameroun sont assistés par un greffier en chef.

Art. 4. — Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 5 juin 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE PFLIMLIN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Administration générale.

Par arrêté en date du 21 mai 1952, M. Montlivet (Gaston), chef de bureau hors classe d'administration générale, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Inspection du travail.

Par arrêté en date du 29 mai 1952 du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, sont nommés dans le corps des inspecteurs du travail outre-mer en qualité d'inspecteur stagiaire:

MM. Bertrand (René), Bougnol (Louis), Goyat (Michel), Merlo (Joseph), Bectarte (Claude).

La nomination des intéressés aura effet à compter de leur prise de service ou de la veille de leur embarquement pour servir outre-mer.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 20 mai 1952, M. Volkoff (Georges), ingénieur adjoint de 4e classe stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, a été inscrit au tableau de nomination prévu à l'article 29 du décret du 15 juillet 1944.

M. Volkoff a été titularisé au grade d'ingénieur adjoint de 4e classe des travaux publics de la France d'outre-mer pour compter du 10 juin 1952, avec ancienneté du 16 octobre 1950 et rappels attribués pour services militaires de 11 mois 25 jours.

En application du dernier alinéa de l'article 36 du décret du 15 juillet 1944, M. Volkoff a été promu à la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint pour compter du 10 juin 1952 du point de vue de la solde et du 21 octobre 1951 du point de vue de l'ancienneté avec rappel pour services militaires épuisés.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Ouverture de concours pour le recrutement d'assistants du cadre scientifique à l'institut national de la recherche agronomique.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat à la fonction publique,

Vu l'article 4 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952;

Vu la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 et notamment l'article 29, abrogeant et remplaçant l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948, relatif aux ouvertures de concours pour le recrutement de personnels titulaires;

Vu le décret n° 47-851 du 13 mai 1947 relatif au statut du personnel des services extérieurs de l'institut national de la recherche agronomique;

Vu le décret n° 52-464 du 28 avril 1952 portant limitation de recrutement des personnels de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — La direction de l'institut national de la recherche agronomique est autorisée à ouvrir au cours des deuxième et troisième trimestres 1952 des concours pour le recrutement de trente-deux assistants du cadre scientifique.

Un arrêté du ministre de l'agriculture fixera la date des concours, la composition des jurys ainsi que la liste des pièces à fournir par les candidats.

Art. 2. — Le directeur de l'institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juin 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MAIÉCOT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
ROGER GRÉGOIRE.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Administration centrale.

Par arrêté du 3 juin 1952, M. Leclerc, administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale, est détaché auprès du ministère de l'éducation nationale (centre national de la recherche scientifique) en qualité de collaborateur de la recherche pour une période d'un an à compter du 1er octobre 1951.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté en date du 5 juin 1952, M. Deprun, inspecteur général de la santé et de la population, est désigné pour exercer, pendant une durée de deux ans, les fonctions de président du comité des inspecteurs généraux, en remplacement de M. Figon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par décision du directeur de l'Imprimerie nationale en date du 16 janvier 1952, ont été nommés à un emploi réservé d'ouvrier qualifié temporaire (spécialité: opérateur linotypiste) les candidats militaires classés dont les noms suivent:

MM. Baudchon (René), Thomas (Marcel).

Ministère de la justice.

Destitution de fonctions.

D'un jugement rendu le 30 mai 1952 par le tribunal civil de Rouen, statuant contradictoirement en matière disciplinaire, il appert que Me Piclin (Gustave), commissaire-priseur à Rouen, a été frappé de la peine de la destitution.

Destitution de fonctions.

D'un arrêté rendu le 26 mai 1952 par la cour d'appel de Nîmes, statuant en matière disciplinaire, il appert que Me Sévigne, avoué près le tribunal de première instance de Nîmes, a été destitué de ses fonctions.

Suspension de fonctions.

D'un arrêté rendu par la cour d'appel de Nancy, statuant en matière disciplinaire, le 7 mai 1952, il appert que Me Marion (Hubert), notaire à Remiremont, a été suspendu de ses fonctions pendant trois mois.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du vendredi 6 juin 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi (n° 2670) autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, conclue à Londres le 19 juin 1951. (N° 3436. — M. Billotte, rapporteur.)

2. — Discussion: I. du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire (art. 1er à 46 inclus et art. 49); II. des propositions de loi: 1° de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues tendant à accorder l'allocation vieillesse aux anciens bénéficiaires de l'allocation temporaire n'entrant pas dans le cadre de la loi du 13 juillet 1919; 2° de M. Bouxom et plusieurs de ses collègues tendant à créer une aide à domicile, en application de l'article 6 de la loi du 13 juillet 1949, pour les vieillards qui ne bénéficient pas des prestations de la loi du 17 janvier 1948 ou de l'ordonnance du 2 février 1945, et à créer des foyers restaurants pour les vieillards dans les agglomérations de plus de 10.000 habitants. (N°s 479-3454-3560. — M. Viatte, rapporteur.)

3. — Discussion: I. du projet de loi relatif au contrôle des ententes professionnelles; II. des propositions de loi: 1° de M. Henri Teitgen tendant à réglementer les ententes économiques, à interdire celles qui sont contraires à l'intérêt général et à conférer à celles qui s'avèrent licites un statut légal; 2° de M. Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles; 3° de M. Louis Vallon et plusieurs de ses collègues sur le contrôle et la réglementation des ententes industrielles et commerciales. (N°s 496-2115-3085-3533. — Mme Poinso-Chapuis, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Jean Cayeux appelle l'attention de M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, sur les dispositions réglementaires appliquées concernant les déclarations de stocks de sucre. L'arrêté n° 21933 du 10 octobre 1951 publié au *Bulletin officiel des services des prix* du 18 octobre 1951 (p. 275) a fixé le prix du sucre pour la campagne 1951-1952. Cet arrêté prévoit la déclaration des stocks en magasin pour tous les stocks supérieurs à 100 kg et le reversement à une caisse de péréquation de la différence entre le prix fixé par cet arrêté et le prix de la campagne précédente. Or, un arrêté n° 21335, publié au *Bulletin officiel des services des prix* du 25 octobre 1950 (p. 278), avait de même fixé le prix du sucre pour la campagne 1950-1951, mais prévu la déclaration des stocks en magasin pour tous les stocks supérieurs a 2.000 kg et le remboursement éventuel par la caisse de péréquation de la différence entre le prix fixé par cet arrêté et le prix de la campagne précédente. Il demande: 1° quels sont les bases légales et les motifs de cette différence dans l'importance des stocks soumis à déclaration; 2° le montant des sommes actuellement encaissées à ce jour par la caisse de péréquation dont il s'agit; 3° l'utilisation qui a été faite de ces sommes et le montant des remboursements de compensation qui ont été versés aux commerçants intéressés, notamment au cours des années 1950 et 1951. (2e appel.)

II. — M. Guérard expose à M. le secrétaire d'Etat au budget que le calcul de la surtaxe progressive sur le revenu, en ce qui concerne les mutilés pensionnés à plus de 40 p. 100, faisait bénéficier ceux-ci, en 1950, d'une demi-part supplémentaire. Ainsi, un célibataire avait droit à une part et demie et un marié sans enfant à deux parts. Or, en 1951, la bonification accordée aux célibataires a été en fait supprimée pour les mutilés mariés, puisque ceux-ci demeurent alignés sur les non-mutilés et ne bénéficient comme ces derniers que de deux parts. Il lui demande s'il compte procéder à la revision de cette situation anormale qui supprime des droits acquis et justifiés.

III. — M. Minjoz signale à M. le secrétaire d'Etat au budget, qui sans doute ne l'ignore pas, qu'un certain nombre de commerçants achètent à des trafiquants des objets fabriqués à l'étranger et introduits frauduleusement en France sans licence d'importation et sans payement des droits de douane, notamment dans le commerce de la montre provenant de Suisse. Il suggère que toute infraction importante d'importation frauduleuse de montres soit sanctionnée par des poursuites judiciaires, tout en exigeant un payement important de dommages-intérêts au service des douanes, et lui demande quelles mesures il compte prendre pour empêcher d'une manière efficace les importations frauduleuses.

IV. — M. Jean Cayeux expose à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques que, par circulaire du 16 août 1948 adressée aux directeurs départementaux du ravitaillement, les services administratifs et financiers du haut commissariat au ravitaillement faisaient connaître que « les sucres d'importation provenant d'opérations effectuées pour rapatriement de capitaux, en stock chez les industriels aux dates de changement de prix du sucre, seront exonérés à l'avenir des redevances pour plus-values ». Par circulaire du 23 novembre 1948, les mêmes services envoyaient aux mêmes destinataires les instructions nécessaires à l'application de cette décision, à l'occasion du premier changement de prix du sucre intervenu depuis le 16 août 1948. Prétextant que l'exonération accordée en 1948 l'avait été à titre exceptionnel par la circulaire du 23 novembre, les anciens services administratifs et financiers, aujourd'hui services de gestion des péréquations du ministère des finances et de l'économie nationale prétendent, depuis octobre 1951, demander le payement de la redevance pour plus-values sur les sucres de même origine en stock au 1er décembre 1949. Il lui demande: 1° les raisons pour lesquelles ses services compétents font état de la seule circulaire du 23 novembre 1948, alors que c'est la circulaire du 16 août 1948 qui a défini la position de l'administration; 2° les raisons pour lesquelles ses services estiment devoir faire application d'une solution différente en 1949 alors que par suite d'importations de sucre de même origine effectuées en 1949 et de l'existence de stocks au 1er décembre 1949 résultant du retard apporté par le ravitaillement à distribuer les tickets correspondant à ces sucres, la situation: *a*) sucres payés à un prix supérieur au prix du sucre métropolitain; *b*) partie (50 p. 100 en général) de ce sucre réservé, sur sa demande, au ravitaillement pour les besoins de la consommation, était en 1949 la même que celle qui avait conduit, en 1948, l'administration à accorder l'exonération « à l'avenir » et en fonction de laquelle avaient été indiquées aux directeurs départementaux par la circulaire du 23 novembre les formalités qu'ils avaient à remplir.

V. — M. Pierre Fayet expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que les prestations familiales des salariés algériens travaillant en France et dont la famille réside en Algérie, sont expédiées par les caisses métropolitaines dont relève le chef de famille aux caisses d'allocations familiales algériennes pour être versées à la personne chargée de l'entretien et de l'éducation des enfants. Or, il arrive souvent, sous différents prétextes, que les prestations ne sont pas versées par les caisses algériennes. Il lui demande, dans ce cas, ce que deviennent ces sommes non versées.

VI. — M. Condat-Mahaman demande à M. le ministre de la France d'outre-mer pourquoi le Territoire du Niger ne peut obtenir un inspecteur d'académie, alors que l'académie d'Afrique occidentale française a été créée depuis dix-huit mois et que les autres territoires de la fédération bénéficient d'une organisation conforme au décret. La nomination d'un inspecteur d'académie du Niger permettrait la coordination et l'élargissement des différents degrés de l'enseignement, la création de lycées et d'écoles professionnelles. Ces dernières seraient de la plus grande importance, car elles permettraient de former une main-d'œuvre spécialisée qui mettrait le Niger sur le pied des autres territoires.

VII. — Mme Rose Guérin expose à M. le ministre de l'intérieur que, le 2 décembre 1951, un commissaire de la police économique, procédant à une vérification dans la boutique d'un boucher de la banlieue parisienne, n'a pas craint de sortir son pistolet automatique, de l'armer et de le braquer sur le commerçant. Elle lui demande en vertu de quels textes législatifs ou réglementaires ou de quelles instructions ce commissaire de police a pu agir ainsi.

VIII. — Mme Rose Guérin demande à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques: 1° quelle était l'importance du stock de « surplus américains » en 1946 et quelle est son importance actuelle; 2° pour quelles raisons, alors que la vente de ces articles devrait aller en diminuant d'importance, de nouveaux magasins de vente de « surplus américains » peuvent encore ouvrir actuellement, présentant une abondance de vêtements et d'articles divers concurrençant notre production.

IX. — M. Jacques Vendroux, considérant que l'extension alarmante prise par certains foyers épidémiques de fièvre aphteuse et la quasi-impossibilité de se procurer le vaccin qui pourrait les circonscrire, entraînent des pertes énormes pour l'agriculture française en général, et pour celle du Pas-de-Calais en particulier, demande à M. le ministre de l'agriculture: 1° quelles mesures ont été prises pour remédier à la pénurie de vaccin; 2° pour quelles raisons, dans la répartition limitée qui résulte de cette pénurie, il semble établi, pour principe, que les régions limitrophes des foyers déclarés soient systématiquement abandonnées à l'épidémie.

X. — M. Couinaud attire l'attention de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale sur la situation des exploitants agricoles sinistrés non reconstruits, qui se voient aujourd'hui réclamer le montant des indemnités compensatrices dues pour emploi de prisonniers de guerre, et lui demande quelle mesure il compte prendre en faveur des intéressés.

2. — Suite de la discussion: I. du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire (art. 1er à 46 inclus et art. 49); II. des propositions de loi: 1° de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues tendant à accorder l'allocation vieillesse aux anciens bénéficiaires de l'allocation temporaire n'entrant pas dans le cadre de la loi du 13 juillet 1919; 2° de M. Bouxom et plusieurs de ses collègues tendant à créer une aide à domicile, en application de l'article 6 de la loi du 13 juillet 1949, pour les vieillards qui ne bénéficient pas des prestations de la loi du 17 janvier 1948 ou de l'ordonnance du 2 février 1945, et à créer des foyers restaurants pour les vieillards dans les agglomérations de plus de 10.000 habitants. (N°s 479-3454-3560. — M. Viatte, rapporteur.)

3. — Discussion: I. du projet de loi relatif au contrôle des ententes professionnelles; II. des propositions de loi: 1° de M. Henri Teitgen tendant à réglementer les ententes économiques, à interdire celles qui sont contraires à l'intérêt général et à conférer à

celles qui s'avèrent licites un statut légal; 2° de M. Gazier et plusieurs de ses collègues tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles; 3° de M. Louis Vallon et plusieurs de ses collègues sur le contrôle et la réglementation des ententes industrielles et commerciales. (N° 496, 2145, 3085, 3533. — Mme Poinso-Chapuis, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports, mis en distribution, le vendredi 6 juin 1952.

N° 3226. Annexes 10-14-19 (1). — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (Défense nationale. — Budget annexe des constructions aéronautiques.)

N° 3139. — Proposition de loi de M. Baylet tendant à faciliter la légitimation adoptive (renvoyée à la commission de la justice).

N° 3176. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à accorder la médaille militaire et la Légion d'honneur aux anciens militaires de la guerre 1914-1918 et de la guerre 1939-1945, réformés pour maladie contractée dans une unité combattante, dans les conditions mêmes où ces décorations sont accordées aux réformés pour blessures de guerre (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 3179 (1). — Rapport de M. Midol fait au nom de la commission des moyens de communication sur le projet de loi portant déclassement du canal de Saint-Dizier-Wassy.

N° 3182. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi portant titularisation des assistantes sociales appartenant aux administrations centrales de l'Etat, aux services extérieurs qui en dépendent ou aux établissements publics de l'Etat.

N° 3183. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi relative aux régions administratives.

N° 3187. — Proposition de loi de M. Emile Hugues tendant à rétablir les dispositions de la loi du 5 avril 1884 en matière d'élections municipales (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 3189. — Proposition de loi de Mme de Lipkowski tendant à faire bénéficier les communes d'une partie du produit des taxes perçues sur les aéroports (renvoyée à la commission des finances).

N° 3191. — Proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à fixer le champ d'application de l'impôt sur les spectacles et en exonérer les foires et salons (renvoyée à la commission des finances).

N° 3193 (1). — Proposition de loi de Mme Rose Guérin tendant à étendre le bénéfice des statuts des déportés et internés résistants et politiques aux intéressés ayant été internés pendant une période inférieure à trois mois qui ont été libérés par la Résistance ou l'avance des armées alliées (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3194 (1). — Proposition de loi de M. Gabriel Paul tendant à instituer une prime mensuelle dite de vacances aux apprentis des centres d'apprentissages publics (renvoyée à la commission du travail).

N° 3197. — Proposition de loi de Mme Vermeersch tendant à instituer chaque année pour les apprentis, une deuxième session du C. A. P. (renvoyée à la commission du travail).

N° 3549. — Avis de M. Marcel David présenté au nom de la commission des finances sur le rapport fait au cours de la précédente législature, sur le projet de loi et les propositions de loi relatifs à l'allocation de vieillesse des personnes non salariées.

N° 3562 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3563 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 3575. — Rapport fait au cours de la précédente législature, au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, par M. Viatte sur la proposition de loi tendant à organiser l'assurance décès des membres des professions artisanales (repris le 5 juin 1952 par application de l'article 33 du règlement, commission).

N° 3576. — Proposition de loi de M. Jean Clavier, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à modifier l'article 46 de la loi de finances du 14 avril 1952 relatif à l'amnistie fiscale (renvoyée à la commission des finances).

N° 3580 (1). — Proposition de résolution de M. Soustelle tendant à inviter le Gouvernement à faire commémorer, dans les établissements d'enseignement, le dixième anniversaire de la bataille de Bir-Hakeim (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 3581 (1). — Proposition de résolution de M. René Schmitt tendant **à inviter le Gouvernement à appliquer immédiatement le troisième alinéa de l'article 7 de la loi de finances du 14 avril 1952 concernant l'émission d'un emprunt par la caisse autonome de la reconstruction** (renvoyée à la commission de la reconstruction).

(1) Tirage restreint.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(45 membres au lieu de 44.)

Ajouter le nom de M. Jacquet (Michel).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 4 juin 1952.

Présents. — MM. Benbahmed (Mostefa), Chamant, Cherrier, Coudert, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Gautier, Girard, Grimaud (Henri) (Isère), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Lacaze, Lefranc, Maton, Mignot, Minjoz, Montillot, Mme Rabaté, MM. Rollin (Louis), Wasmer (Joseph).

Excusé. — M. de Moro Giafferri.

Suppléants. — M. Le Senéchal (de M. Briffod), M. Catroux (de M. Carlini), M. Siefridt (de M. Guissou), M. Bissel (de M. Kriegel-Valrimont), M. de Montgolfier (de M. Mazel), M. Marc Jacquet (de M. Moatti), M. André Lenormand (de M. Muller), Mme Laissac (de M. Silvandre), M. Charlot (de M. Sissoko), M. Gabelle (de M. Teitgen), M. Darou (de M. Valentino).

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 5 juin 1952.

Présents. — MM. Babet, Bergasse, Catrice, Catroux, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mme Estachy, MM. Evrard, Gazier, Georges (Maurice), Guichard, Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Lapie (Pierre-Olivier), Lebon, Mabrut, de Montgolfier, Morève, Plantevin, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard (André) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Billiemaz, Alfred Costes, Desson, Antoine Guitton.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 5 juin 1952.

Présents. — MM. Bénard (François), Catoire, Chabenat, Couston (Paul), Coutant (Robert), Deixonne, Desgranges, Goudoux, Krieger (Alfred), Mallez, Peytel.

Excusés. — MM. Moynet, Sion.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 5 juin 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barrachin, Billat, Chamant, Chambrun (de), Coste-Floret (Paul) (Hérault), Defos du Rau, Delachenal, Delbez, Demusois, Dronne, Frugier, Genton, Girard, Gosset, Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Mignot, Minjoz, Paquet, Plantevin.

Suppléants. — M. Aubin (de M. Henri Grimaud), M. Durroux (de M. Dejean), M. Jean Guitton (de M. Guille), M. Lenormand (Maurice) (de M. Ouedraogo Mamadou), M. Manceau (de M. Jacques Duclos), M. Maurellet (de M. Métayer), M. Montalat (de M. Gérard Jaquet), M. Penoy (de M. Delmotte), M. Rabier (de M. Max Lejeune), M. Tourné (de M. de Chambrun).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du jeudi 5 juin 1952.

Présents. — MM. Crouzier, Flandin (Jean Michel), Grimaud (Henri), Grousseaud, Lacaze, Mallez, Mazuez (Pierre-Fernand), Montgolfier (de), Pierrard, Secrétain, Tourné, Yacine (Diallo).

Suppléants. — MM. Coffin (de M. Briffod), Duveau (de M. Coudert), Mlle Marzin (de M. Bartolini).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Dans sa séance du mercredi 4 juin 1952, la commission du travail et de la sécurité sociale a nommé M. Mamadou Konaté secrétaire, en remplacement de M. Lanet (Joseph-Pierre) (Seine)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 6 juin 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

Examen des amendements au rapport (n° 3085) relatif au contrôle des ententes professionnelles.

La commission des finances se réunira le mercredi 11 juin 1952, à neuf heures trente, quinze heures et éventuellement vingt et une heures (local de la commission des finances):

I. — Rapport (n° 3486) fait par M. Arbeltier, au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur la proposition de loi (n° 2672) de M. Darou et plusieurs de ses collègues tendant à compléter les dispositions de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 pour étendre le bénéfice de la sécurité sociale aux aveugles de la résistance. — M. Darou, rapporteur pour avis.

II. — Rapport (n° 3016) fait par M. Mailhe, au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur: I. le rapport (n° 1663) fait (au cours de la précédente législature) par M. Besset et repris le 21 novembre 1951 sur les propositions de loi: 1° de M. Besset et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter la loi du 30 octobre 1946 concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles; 2° de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'ordonnance du 2 août 1945 relative aux réparations dues aux victimes de la silicose considérée comme maladie professionnelle; II. les propositions de loi: 1° de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues (n° 502) tendant à modifier l'ordonnance du 2 août 1945 relative aux réparations dues aux victimes de la silicose considérée comme maladie professionnelle; 2° de M. Cordonnier et plusieurs de ses collègues (n° 1873) tendant à compléter par des dispositions particulières à la prévention et à la réparation de la silicose la loi du 30 octobre 1946 concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. — M. Marcel David, rapporteur pour avis.

III. — Rapport (n° 3168) fait par M. Castera, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi n° 1655 de M. Mouton et plusieurs de ses collègues tendant à exonérer totalement des droits du permis de pêche les grands invalides de guerre bénéficiaires de la loi du 22 mars 1935, modifiée par décret-loi du 17 juin 1938. — M. Abelin, rapporteur pour avis.

IV — Projet de loi (n° 3233) approuvant les comptes définitifs du budget local de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pour les exercices 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946 et 1947 du budget spécial des grands travaux et dépenses sanitaires sur fonds d'emprunt (exercice 1940). — M. Burlot, rapporteur.

V. — Projet de loi (n° 3381) portant approbation du compte définitif du budget local de la Réunion (exercice 1945). — M. Burlot, rapporteur.

VI. — Rapport (n° 1552) fait par M. Duveau, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de résolution (n° 783) de M. Malbrant et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires et les militaires retraités, ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A. et soumis soit au régime général des pensions, soit au régime de la caisse intercoloniale des retraites, d'un indice de correction tenant compte de la valeur du franc C. F. A. par rapport au franc métropolitain et du coût de la vie dans ces territoires. — M. Burlot, rapporteur pour avis.

VII. — Rapport (n° 3255) fait par M. Emmanuel Véry, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi: 1° de M. Emmanuel Véry et plusieurs de ses collègues (n° 1022) modifiant et complétant la loi n° 50-407 du 3 avril 1950 réglementant la rémunération des fonctionnaires des départements d'outre-mer; 2° de M. Emmanuel Véry et plusieurs de ses collègues (n° 2321) tendant à modifier et compléter la loi n° 50-407 du 3 avril 1950 réglementant la rémunération des fonctionnaires des départements d'outre-mer. — M. Burlot, rapporteur pour avis.

VIII. — Rapport (n° 3073) fait par M. Léon Jean, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi (n° 1455) de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues tendant à réparer le préjudice subi par les agents de l'Etat atteints par la limite d'âge entre le 1er septembre 1939 et le 13 mars 1942, maintenus en fonctions pendant la durée des hostilités par application du décret du 1er septembre 1939 et pour lesquels les services ainsi rendus n'ont pas été décomptés pour la retraite, alors que ces mêmes services ont été pris en compte pour les agents atteints par la limite d'âge après le décret de Vichy du 13 mars 1942. — M. Charles Barangé, rapporteur général, rapporteur pour avis.

IX. — Rapport (n° 3181) fait par M. Magendie, au nom de la commission des pensions, sur: I. les propositions de loi: 1° de M. Delcos et plusieurs de ses collègues (n° 627) tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 4 de l'ordonnance du 25 août 1944, modifiée par l'article 43 de la loi du 8 août 1950, afin de porter à six fois le minimum vital les limites de cumul d'un traitement et d'une pension; 2° de M. Blachette et plusieurs de ses collègues (n° 1587) tendant à modifier le dernier alinéa de l'article 4 de l'ordonnance du 25 août 1944, modifié par l'article 43 de la loi du 8 août 1950, afin de porter à six fois le minimum vital les limites du cumul d'un traitement et d'une pension; 3° de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues (n° 2118) tendant à modifier l'article 4 de l'ordonnance du 25 août 1944, modifiée par l'article 43 de la loi du 8 août 1950, afin d'élever à six fois le minimum vital le plafond du cumul d'une retraite et d'un traitement civil; II. la proposition de résolution de M. Jean Masson et plusieurs de ses collègues (n° 1822) tendant à inviter le Gouvernement à apporter certaines améliorations au régime du cumul des pensions et des rémunérations publiques. — M. Charles Barangé, rapporteur général, rapporteur pour avis.

X. — Proposition de loi (n° 118) tendant à abroger les taxes fiscales frappant le circuit blé, farine, pain, ainsi que la taxe de 6 p. 100 prévue à l'article 4 du budget annexe des allocations familiales agricoles. — M. Charles Barangé, rapporteur.

XI. — Proposition de loi (n° 2249) tendant à abroger les taxes sur la viande. — M. Charles Barangé, rapporteur général.

XII. — Projet de loi (n° 3135) relatif à diverses dispositions d'ordre financier applicables à l'exercice 1952. — M. Charles Barangé, rapporteur général.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 6 juin 1952, à neuf heures trente (local de la commission n° 261):

Urgence pour la proposition de loi (n° 3183) de Mme Estachy (repos hebdomadaire dans le commerce de détail de produits non alimentaires) et, éventuellement, examen du rapport de M. Coutant.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission de la presse prévue pour le vendredi 6 juin 1952, à dix heures, est annulée.

Réunion de commissions du vendredi 6 juin 1952.

Commission des affaires économiques, à quatorze heures trente. — Local n° 263.

Commission de la défense nationale, à quinze heures. — Local n° 213.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente. — Local n° 261.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 10 juin 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs (*suite*):

3e bureau:

Département de la Haute-Saône, élection de M. Maroselli. M. Jozeau-Marigné, rapporteur.

2. — Fixation de l'ordre du jour.

Liste des membres des commissions générales et de la commission de comptabilité, nommés le 5 juin 1952.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES DOUANES ET DES CONVENTIONS COMMERCIALES

MM. d'Argenlieu (Philippe), Bardon-Damarzid, Bouquerel, Calonne (Nestor), Chazette, Clerc, Cordier (Henri), Durieux, Enjalbert, Gadoin (Jacques), Gautier (Julien), Hoeffel, Jaubert (Alexis), Koessler, Lagarrosse, Lemaire (Marcel), Longchambon, Longuet, M'Bodje (Mamadou), Méric, Monsarrat, Naveau, Novat, Olivier (Jules), Patenôtre (François), Peschaud, de Raincourt, Rochereau, de Villoutreys, Zéle.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. Benhabyles (Chérif), Biatarana, Brizard, Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Chaintron, Chazette, Colonna, Coty (René), Debré (Michel), Hamon (Léo), Lassagne, Lelant, Léonetti, Morel (Charles), Moufet (Marius), Muscatelli, Pernot (Georges), général Petit, Pezet (Ernest), Pinton, Plaisant (Marcel), Poher (Alain), Puaux, Réveillaud, Sailer, Southon, Tamzali (Abdennour), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Torrès (Henry), Yver (Michel).

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

MM. André (Louis), de Bardonnèche, Bataille, Bels, Boulanger (Georges), Brettes, Brousse (Martial), Capelle, Claparède, Darmanthé, David (Léon), Delorme (Claudius), Doussot (Jean), Driant, Dulin, Durand (Jean), Durieux, Fournier (Bénigne), Hoeffel, Koessler, Le Léannec, Lemaire (Marcel), Monsarrat, Naveau, Pascaut, Pinsard (Jules), de Pontbriand, Primet, Restat, Voyant.

COMMISSION DES BOISSONS

MM. Ajavon, d'Argenlieu (Philippe), Benchiha Abdelkader, Bène (Jean), Bernard (Georges), Brettes, de Chevigny, Chrétienne, Claparède, Cordier (Henri), Mlle Dumont (Mireille), MM. Durand (Charles), Durand (Jean), Ferhat (Marhoun), Fleury (Pierre), Gaspard, Gay (Etienne), de Geoffre, Grégory, Hartmann, Laniel (René), Maupoil (Henry), Milh, Paquirissamypoullé, Perdereau, Péridier, Perrot-Migeon, Pinsard (Jules), Roux (Emile), Wach.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

MM. Alric, Aubé (Robert), Augarde, Barré (Henri), Barret (Charles), Boivin-Champeaux (Jean), Borgeaud, Boulangé (Marcel), Chochoy, Coupigny, Courrière, Giacomoni, Ignacio-Pinto (Louis), Kalb, Le Guyon (Robert), Liot, Maroselli, Masteau (Jacques), de Maupeou, de Montullé, Namy, Petit (général), Piales, Pic, Pidoux de la Maduère, Ramampy, Rotinat, Rupied, Schleiter (François), Voyant.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DES BEAUX-ARTS, DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

MM. Auberger, Berlioz, Bertaud, Bordeneuve, Boudet (Pierre), Canivez, Cayrou (Frédéric), Delalande, Descomps (Paul-Emile), Estève, Lacaze (Jean), Lafforgue (Louis), Laingo (Ralijaona), Lamousse, Lassagne, Lelant, Lemaitre (Claude), Manent (Gaston), de Maupeou, Maurice Georges, Monichon, Morel (Charles), Olivier (Jules), Pajot (Hubert), Poisson, Primet, Robert (Paul), Séné, Sido (Yacouba), Southon.

COMMISSION DE LA FAMILLE, DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

M. Bonnefous (Raymond), Mmes Brossolette (Gilberte Pierre-), Cardot (Marie-Hélène), Delabie, MM. Deutschmann, Dubois (René), Mme Girault, MM. Lacaze (Jean), Landry, Le Basser, Leccia, Le Digabel, Masson (Hippolyte), Menu, Michelet, Molle (Marcel), Montpied, N'Joya (Arouna), Paget (Alfred), Parisot, Plait, Réveillaud, Rochereau, Roux (Emile), Sid-Cara (Chérif), Sido (Yacouba), Valeau, Varlot, Vourc'h, Wach.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Bousch, Boutemy, Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Laffargue (Georges), Lamarque (Albert), Lieutaud (Emilien), Litaise, Maroger (Jean), Marrane (Georges), Masteau (Jacques), Minvielle, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Peschaud, Ramette, Rogier, Roubert (Alex), Saller, Sclafer, Walker (Maurice).

COMMISSION DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

MM. Aubé (Robert), Boisrond, Castellani, Claireaux, Coupigny, Cozzano, Mme Crémieux, MM. David (Léon), Dia (Mamadou), Durand-Réville, Franceschi, Grassard, Grimaldi (Jacques), Lafleur (Henri), Lagarrosse, Le Sassier-Boissauné, Longuet, Malonga (Jean), M'Bodje (Mamadou), Motais de Narbonne, N'Joya (Arouna), Okala (Charles), Plait, Razac, Riviérez, Romani, Rucart (Marc), Sahoulba (Gontchomé), Zafimahova, Zéle.

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

MM. Assaillit, Bernard (Georges), Bonnefous (Raymond), Bozzi, Champeix, Delrieu, Deutschmann, Mme Devaud (Marcelle), MM. Dumas (François), Enjalbert, Franck-Chante, Gadoin (Jacques), Gay (Etienne), Hamon (Léo), Lachèvre, de Lachomette, de La Gontrie, Le Basser, L'Huillier (Waldeck), Lodéon, Marrane (Georges), Muscatelli, Pic, Restat, Rupied, Schwartz, Soldani, Vauthier, Verdeille, Zussy.

COMMISSION DE LA JUSTICE ET DE LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

MM. Bardon-Damarzid, Beauvais, Benhabyles (Chérif), Bistarana, Boivin-Champeaux (Jean), Carcassonne, Charlet (Gaston), Chevalier (Robert), Delalande, Geoffroy (Jean), Giacomoni, Gilbert Jules, Hauriou, Ignacio-Pinto (Louis), Jozeau-Marigné, Kalb, de La Gontrie, Mahdi (Abdallah), Maire (Georges), Marcilhacy, Molle (Marcel), Motais de Narbonne, Namy, Péridier, Pernot (Georges), Puaux, Rabouin, Reynouard, Tailhades (Edgard), Vauthier.

COMMISSION DE LA MARINE ET DES PÊCHES

MM. Abel-Durand, Ajavon, Boudinot, Claireaux, Delrieu, Denvers, Dulin, Mlle Dumont (Mireille), MM. Durand (Charles), Estève, Franceschi, Houdet, Jézéquel, Lachèvre, Lamarque (Albert), Lasalarié, Le Bot, Le Digabel, Léonetti, Marcou, Milh, Paumelle, Plaisant (Marcel), Razac, Romani, Satineau, Symphor, Tellier (Gabriel), Vourc'h, Yvon (Joseph).

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

MM. Aubert, Barré (Henri), Beauvais, Bels, Bertaud, Boisrond, Bouquerel, Boutonnat, Brunhes (Julien), Cayrou (Frédéric), Chambriard, Clerc, Dubois (René), Dumas (François), Dutoit, Fleury (Pierre), de Geoffre, Glauque, Grimaldi (Jacques), Houdet, Kalenzaga, Laingo (Ralijaona), Lodéon, Masson (Hippolyte), de Mendille, Perdereau, Pinton, Robert (Paul), Soldani, Verdeille.

COMMISSION DES PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

MM. Auberger, de Bardonnèche, Benchiha (Abdelkader), Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Chapalain, Chevalier (Robert), Dassaud, Doucouré (Amadou), Mme Dumont (Yvonne), MM. Gatuing, Glauque, Jézéquel, Le Bot, Le Gros, Malécot, Manent (Gaston), Marty (Pierre), de Montullé, Parisot, Patenôtre (François), de Pontbriand, Radius, Ramampy, Rotinat, Sid-Cara (Chérif), Ternynck, Traore (Diongolo), Vandaele, Yver (Michel), Zafimahova.

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINÉMA

MM. Bène (Jean), Brizard, Carcassonne, Charlet (Gaston), Courroy, Debû-Bridel (Jacques), Ferhat (Marhoun), Fousson, Gaspard, Houcke, Lamousse, Lasalarié, Laurent-Thouverey, Le Sassier-Boisauné, Lieutaud (Emilien), Mahdi (Abdallah), Marcilhacy, Marcou, Maurice (Georges), Michelet, Pajot (Hubert), Pezet (Ernest), Pidoux de La Maduère, Pinchard (Raymond), Plazanet, de Raincourt, Ramette, Rucart (Marc), Ruin (François), Schleiter (François).

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

MM. Armengaud, Barret (Charles), Bataille, Bousch, Calonne (Nestor), Chambriard, Chrétienne, Coudé du Foresto, Ferrant, Fousson, Gautier (Julien), Grassard, Grégory, Jaubert (Alexis), de Lachomette, Lafforgue (Louis), Laurent-Thouverey, Longchambon, Maroselli, Marty (Pierre), Maupoil (Henri), Novat, Piales, Pinchard (Raymond), Poher (Alain), Radius, Tamzali (Abdennour), Tharradin, Vanrullen, de Villoutreys.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION ET DES DOMMAGES DE GUERRE

MM. André (Louis), Bordeneuve, Boulanger (Georges), Boutonnat, Canivez, Capelle, Chochoy, Courroy, Darmanthe, Denvers, Driant, Dupic, Houcke, Jaouen (Yves), Jozeau-Marigné, Laniel (René), Le Léannec, Lemaitre (Claude), Malécot, Paumelle, Perrot-Migeon, Plazanet, Séné, Tailhades (Edgard), Tellier (Gabriel), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), MM. Vandaele, Varlot, Yvon (Joseph), Zussy.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU CONTRÔLE CONSTITUTIONNEL, DU RÈGLEMENT ET DES PÉTITIONS

MM. Assaillit, Baratgin, Bozzi, Chaintron, Champeix, Colonna, Coty (René), Mme Crémieux, MM. Debré (Michel), Delorme (Claudius), Descomps (Paul-Emile), Franck-Chante, Gatuing, Gilbert Jules, Gros (Louis), Hauriou, Kalenzaga, Le Gros, Le Guyon (Robert), L'Huillier (Waldeck), Maire (Georges), Maroger (Jean), de Mendille, Monichon, de Montalembert, Pascaud, Rabouin, Rogier, Schwartz, Torrès (Henry).

COMMISSION DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MM. Abel-Durand, Baratgin, Boudinot, Boulangé (Marcel), Chastel, de Chevigny, Dassaud, Mmes Delabie, Devaud (Marcelle), MM. Dia (Mamadou), Dutoit, Fournier (Bénigne), Mme Girault, MM. Gondjout, Hartmann, Hassen Gouled, Landry, Lecacheux, Leccia, Menu, Méric, Montpied, Reynouard, Ruin (François), Satineau, Symphor, Ternynck, Tharradin, Valeau, Vanrullen.

COMMISSION DE COMPTABILITÉ

MM. Brizard, Clavier, Courrière, Estève, Gadoin (Jacques), Lecacheux, Liot, Minvielle, Ruin (François).

Vérification des pouvoirs.

Dans sa séance du 5 juin 1952, le Conseil de la République a vérifié les pouvoirs de MM.:

Augarde et Delrieu, sénateurs de Constantine, 1er collège;

Mahdi Abdallah, Mostefai el Hadi et Benhabyles Chérif, sénateurs de Constantine, 2e collège;

Hassen Gouled, sénateur de la Côte des Somalis;

Durand-Réville, sénateur du Gabon, 1re section;

Gondjout, sénateur du Gabon, 2e section;

Satineau et Valeau, sénateurs de la Guadeloupe;

Motais de Narbonne, sénateur représentant les citoyens français résidant en Indochine;

Castellani, sénateur de Madagascar, 1re section.

Ramampy, Laingo Ralijaona et Zafimahova, sénateurs de Madagascar, 2e section.

Gravier, de Chevigny et Pinchard, sénateurs de Meurthe-et-Moselle;
Schleiter et Brousse, sénateurs de la Meuse;
Yvon, Le Leannec et Le Digabel, sénateurs du Morbihan;
Driant, Schwartz et Bousch, sénateurs de la Moselle;
Gadoin et Doussot, sénateurs de la Nièvre;
Fourrier, sénateur du Niger, 1re section;
Yacouba Sido, sénateur du Niger, 2e section;
Denvers, Naveau, Ramette, Houcke, Walker, Vandaele, Dutoit, Canivez et Liot, sénateurs du Nord;
Bouquerel et Séné, sénateurs de l'Oise;
Enjalbert et Gay, sénateurs d'Oran, 1er collège;
Sid Cara Chérif et Benchiha, sénateurs d'Oran, 2e collège;
Laniel et Le Sassier-Boisauné, sénateurs de l'Orne;
Aubé, sénateur de l'Oubangui-Chari, 1re section;
Rivierez, sénateur de l'Oubangui-Chari, 2e section;
Chochoy, Vanrullen, Tellier, Calonne, Durieux et Boulanger, sénateurs du Pas-de-Calais;
Reynouard, Dassaud et Montpied, sénateurs du Puy-de-Dôme;
Tinaud, Biatarana et de Mendilie, sénateurs des Basses-Pyrénées;
Baratgin et Manent, sénateurs des Hautes-Pyrénées;
Gregory et Gaspard, sénateurs des Pyrénées-Orientales;
Kœssler, Hœffel, Wach et Radius, sénateurs du Bas-Rhin;
Hartmann, Zuesy et Kalb, sénateurs du Haut-Rhin;
Delorme, Pinton, Voyant, Lassagne et Dupic, sénateurs du Rhône;
Maupoil, Pinsard et Variot, sénateurs de Saône-et-Loire;
Chapalain, d'Argenlieu et Chevalier, sénateurs de la Sarthe;
De La Gontrie et Dumas, sénateurs de la Savoie;
Clerc et Ruin, sénateurs de la Haute-Savoie;
Marrane, Berlioz, Mme Girault, le général Petit, Mme Yvonne Dumont, MM. L'Huillier, Primet, Michelet, Bertaud, Torres, Debû-Bridel, Mme Devaud, MM. Deutschmann, Laffargue, Julien Brunhes, Mme Brossolette, MM. Léo Hamon, Chaintron, Henri Barré et Plazanet, sénateurs de la Seine;
Coty, Paumelle, de Montalembert et Houdet, sénateurs de Seine-Inférieure;
Bataille, Pajot et Boutemy, sénateurs de Seine-et-Marne;
Coudé du Foresto et Lelant, sénateurs des Deux-Sèvres;
Capelle, Mme Delabie et M. Gilbert Jules, sénateurs de la Somme;
Verdeille et Monsarrat, sénateurs du Tarn;
Cayrou et Lacaze, sénateurs de Tarn-et-Garonne;
Zélé et Ajavon, sénateurs du Togo;
Colonna et Puaux, sénateurs représentant les citoyens français résidant en Tunisie;
Lamarque et Soldani, sénateurs du Var;
Pellenc et Geoffroy, sénateurs de Vaucluse;
Rochereau et de Maupeou, sénateurs de la Vendée;
Masteau et Georges Maurice, sénateurs de la Vienne;
Charlet et Lamousse, sénateurs de la Haute-Vienne;
Courroy et Parizot, sénateurs des Vosges;
De Raincourt et Plait, sénateurs de l'Yonne.

Convocations de commissions.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à quinze heures quarante-cinq (local n° 274):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination de:

Quatre membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte;

Trois membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission des affaires étrangères est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à quinze heures (local n° 201):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination de trois membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de l'agriculture est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à neuf heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination de deux membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission des boissons est convoquée pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline).

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de la défense nationale est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à dix heures quinze (local n° 217):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination de trois membres de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs est convoquée pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à onze heures (local n° 207).

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de la famille, de la population et de la santé publique est convoquée pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à onze heures quarante-cinq (local n° 207).

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission des finances est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à neuf heures trente (local de la commission):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination de:

Huit membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte;

Trois membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen;

Cinq membres de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de la France d'outre-mer est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à quinze heures (local n° 215):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination de:

Deux membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen;

Un membre de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) est convoquée pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à seize heures trente (local n° 221):

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale est convoquée pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à neuf heures trente (local n° 202).

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de la marine et des pêches est convoquée pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à dix heures quinze (local n° 215).

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à dix-sept heures quinze (local n° 202):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination de deux membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) est convoquée, pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à seize heures trente (local n° 217).

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de la presse, de la radio et du cinéma est convoquée, pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à dix-sept heures quinze (local n° 201).

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de la production industrielle est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à onze heures quarante-cinq (local n° 274):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination de:

Quatre membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte;

Deux membres de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de la reconstruction et des dommages de guerre est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à quinze heures quarante-cinq (local n° 213):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination d'un membre de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions est convoquée, pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à quinze heures quarante-cinq (local n° 221).

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission du travail et de la sécurité sociale est convoquée le vendredi 6 juin 1952, à onze heures (local n° 213):

I. — Constitution de la commission.

II. — Nomination d'un membre de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.

Conformément à l'article 18 du règlement, la commission de comptabilité est convoquée pour se constituer, le vendredi 6 juin 1952, à onze heures quarante-cinq (local n° 272).

Réunions de commissions du vendredi 6 juin 1952.

Commission des affaires économiques, douanes et conventions commerciales, à quinze heures quarante-cinq. — Local n° 274.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 214.

Commission des boissons, à quinze heures. — Local n° 214.

Commission de la défense nationale, à dix heures quinze. — Local n° 217.

Commission de l'éducation nationale, beaux-arts, sports, jeunesse et loisirs, à onze heures. — Local n° 207.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures quarante-cinq. — Local n° 207.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission de la France d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 215.

Commission de l'intérieur, à seize heures trente. — Local n° 221.

Commission de la justice et législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission de la marine et des pêches, à dix heures quinze. — Local n° 215.

Commission des moyens de communications, transports et tourisme, à dix-sept heures quinze. — Local n° 202.

Commission des pensions, à seize heures trente. — Local n° 217.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix-sept heures quinze. — Local n° 201.

Commission de la production industrielle, à onze heures quarante-cinq. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et dommages de guerre, à quinze heures quarante-cinq. — Local n° 213.

Commission du suffrage universel, contrôle constitutionnel, règlement et pétitions, à quinze heures quarante-cinq. — Local n° 221.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à onze heures. — Local n° 213.

Commission de comptabilité, à onze heures quarante-cinq. — Local n° 272.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 10 juin 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen de la demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires économiques relative à la demande d'avis (n° 230, année 1951), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer la loi n° 49-1476 du 17 novembre 1949 complétant la loi du 29 décembre 1934 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles.

2. — Discussion de la proposition de MM. Charlier, Genlet, Jacobson, Longuet, Ramampy, Randretsa et Voca tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la procédure d'octroi et d'utilisation des crédits de payement destinés à la mise en œuvre du plan de développement économique et social des territoires d'outre-mer. (N°s 290, année 1951, et 129, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur, et n° 234, année 1952. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Charlier, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Raphaël-Leygues invitant le Gouvernement à favoriser l'expansion de la pêche maritime en Martinique et en Guadeloupe. (N°s 231, année 1951, et 197, année 1952. — M. Roulleaux-Dugage, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 48-1439 du 18 septembre 1948 modifiant l'article 49 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés. (N°s 116 et 213, année 1952. — M. Antonini, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Laurin, Delmas, Foccart, Lhuillier, Oudard et des membres du groupe du rassemblement du peuple français tendant à inviter le Gouvernement à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi tendant à compléter l'article 78 de la loi du 1er septembre 1948 pour permettre aux Français appelés à travailler hors de la métropole et à y revenir périodiquement de sous-louer dans certaines conditions, pendant leur absence, l'appartement dont ils sont locataires en France. (N°s 234, année 1951, et 214, année 1952. — M. Antonini, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Jean Scelles, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicable aux territoires d'outre-mer et aux territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo l'ordonnance n° 45-2184 du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, complétée par la loi n° 49-757 du 9 juin 1949 et modifiée par la loi n° 51-443 du 19 avril 1951. (N°s 108 et 218, année 1952. — M. Borrey, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, réglementant les obligations professionnelles des médecins, chirurgiens dentistes, pharmaciens et sages-femmes diplômés des écoles de médecine et de pharmacie de Dakar, Tananarive et Pondichéry. (N°s 109 et 219, année 1952. — M. Borrey, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 13 avril 1927 réorganisant le conseil d'administration et le conseil du contentieux administratif dans le territoire du Cameroun sous mandat français. (N°s 210 et 233, année 1952. — M. Bourgarel, rapporteur.)

Commission de l'agriculture, élevage, chasses, pêches et des forêts.

Séance du mercredi 4 juin 1952.

Présents. — MM. Boiteau, Bour (Alfred), Cazelles, Dadet, Ibrahim (Babikir), Le Guénédal, Le Van Dinh (Jacques), Monnet, Roulleaux-Dugage, Schock.

Excusé. — M. Tran Thien Vang.

Suppléants. — M. Boiteau (de M. Carroué), M. Cazelles (de M. Mademba), M. Dadet (de M. Bouda), M. Ibrahim (de M. Sérot), M. Le Van Dinh (de M. Nguyen Khac Su), M. Monnet (de M. Kemajou), M. Schock (de M. Le Brun Kéris).

Réunion commune de la commission de la législation de la justice, des affaires administratives et domaniales, et de la commission de politique générale.

Séance du mercredi 4 juin 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, Max André, Boisdon, Alfred Bour, Bourgarel, de Boysson, Coquart, Cornet, Coubèche, Jousselin, Juge, Junillon, Laurent Eynac, Mme Lefaucheux, MM. Pialoux, Roulleaux-Dugage, Paul Simon, Soppo Priso, Souvannavong Ourot.

Excusés. — MM. Antonini, d'Arboussier, Boukheloua, Bou-Kinh, Chassiot, Chekkal Daho, Cortinchi, Dorange, Foccart, Mlle Lafon, MM. Lapart, Laurin, Lombardo, Longuet, Lozeray, Mademba Racine, Michard-Pellissier, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Nignan, Pham Van Binh, Polycarpe, Sarraut (Omer), Sousatte, Tétau, Thévenin, Vanier.

Suppléants. — M. Coquart (de M. Alduy), M. de Boysson (de M. Barbé), M. Bourgarel (de M. Belabed), M. Laurent-Eynac (de M. Boussenot), M. Roulleaux-Dugage (de M. Michalet), M. Pialoux (de M. Morel), M. Simon (de M. Motais de Narbonne), M. Boisdon (de M. Randretsa), M. Junillon (de M. Rosenfeld), M. Soppo Priso (de M. Ya Doumbia).

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 4 juin 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, Boisdon, Bour (Alfred), Bourgarel, de Boysson, Cornet, Jousselin, Junillon, Pialoux, Simon.

Excusés. — MM. Antonini, Chassiot, Chekkal Daho, Cortinchi, Dorange, Lombardo, Mademba (Racine), Michard-Pellissier, Nguyen Huy Lai, Nignan, Pham Van Binh, Polycarpe, Sarraut (Omer), Sousatte.

Suppléants. — M. de Boysson (de M. Barbé), M. Bourgarel (de M. Belabed), M. Junillon (de M. Rosenfeld), M. Pialoux (de M. Morel), M. Simon (de M. Motais de Narbonne), M. Boisdon (de M. Randretsa).

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 4 juin 1952.

Présents. — MM. Alduy, Charlier, Cianfarani, Daber, Dadet, Jacobson, Schmitt, Touré.

Excusés. — MM. Plagne (Général), Sylvestre, Thonn Ouk.

Suppléants. — M. Charlier (de M. Longuet), M. Cianfarani (de M. Delmas [Louis]), M. Jacobson (de M. Moreux), M. Schmitt (de M. Schock).

Assistait en outre à la séance. — M. Gaignard.

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 4 juin 1952.

Présents. — MM. Boisdon, Coquart, Juge, Laurent-Eynac, Mme Lefaucheux, MM. Roulleaux-Dugage, Soppo Priso.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Barbé, Boukheloua, Buu Kinh, Foccart, Mlle Lafon, MM. Lapart, Laurin, Longuet, Lozeray, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Sousatte, Souvannavong Ourot, Tétau, Thévenin, Vanier.

Suppléants. — Mme Lefaucheux (de M. Tor [André]), MM. Coquart (de M. Alduy), Momo Touré (de M. Saïd Ali Coubèche), Laurent-Eynac (de M. Boussenot), Roulleaux-Dugage (de M. Michalet), Soppo Priso (de M. Mo Doumbia).

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 5 juin 1952.

Présents. — MM. Aubert, Boussenot, Gaignard, Léon, Lhuillier, Rosfelder, Tran Van Thi, Tran Thien Vang.

Excusés. — MM. Bocher, Bentchicou, Charlier, Egretaud, Gaudart, Georges, Gueye Momar Djim, Meyer, Mignot, Montrat, René Moreux, Nguyen Huu Thuau, Ouedraggo, Pieri, Reverbori, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Themia, Vanier, Vignes.

Suppléant. — M. Léon (de M. Schmitt).

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 5 juin 1952.

Présents. — MM. Antonini, Boluix-Basset, Cornet, Le Van Dinh (Jacques), Pann Yung, Themia, Tran Thien Vang, Vendenboomgaerde.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pellissier), Boluix-Basset (de M. Schleiter), Cornet (de M. Louis Delmas), Pann Yung (de M. Sok Ghhong), Themia (de M. Jousselin), Vendenbomgaerde (de M. René Moreux).

Commission de défense de l'Union française.

Séance du jeudi 5 juin 1952.

Présents. — MM. Begarra, Bichon (colonel), Corval, Delmas (général), Do Huu Thinh, Foccarat, Gaignard, Georget, Laurent-Eynac, Lévy (Roger), Marguerite, Mme Emilienne Moreau, MM. Raphaël-Leygues, Tubert (général).

Excusés. — MM. Bizot, Borrey, Chevance-Bertin (général), Darlan, Comiti, Dorange, Lachenal, Milhe, Poulingon, Moulles (contre-amiral), Nguyen Huu Thuan, Sim Var.

Suppléants. — M. Do Huu Thinh (de M. Buu Kinh), M. Corval (de M. Motais de Narbonne), M. le général Tubert (de M. le général Piagne), M. le colonel Bichon (de M. Schleiter), M. le général Delmas (de M. Esnault).

Commission du règlement, pétitions, questions constitutionnelles.

Séance du jeudi 5 juin 1952.

Présents. — MM. André (Max), Mlle Autissier, MM. Bour (Alfred), Charnay, Guyard, Juge, Pialoux, Rosenfeld, Rosfelder, Simon, Mme la princesse Yukanthor.

Suppléants. — Mlle Autissier (de M. Lautissier), Guyard (de M. Antonini), Pialoux (de M. Michalet), Rosenfeld (de M. Bourgarel).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Boisdon, Cazelles.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 10 juin 1952, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Rapport de M. Sar Diawar sur la demande d'avis (n° 325, année 1951) relative à la fréquentation scolaire dans les territoires d'outre-mer et sur la demande d'avis (n° 57, année 1952) tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire dans les territoires d'outre-mer.

II. — Nomination de rapporteur pour la proposition (n° 215, année 1952) concernant le plan de scolarisation pour l'Algérie.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires financières se réunira le vendredi 6 juin 1952, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, au lieu de seize heures comme il avait été prévu:

I. — Nomination de rapporteurs:

a) Pour la demande d'avis (n° 190, année 1952) sur un projet de décret portant réglementation du service des comptes courants et chèques postaux dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

b) Pour la proposition (n° 196, année 1952) relative à la situation financière des pays d'outre-mer.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la demande d'avis (n° 138, année 1952) étendant aux territoires qui relèvent du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopérative agricole, modifiée par la loi n° 46-1025 du 14 mai 1946.

III. — Exposé de M. Sylvestre sur la proposition de résolution (n° 316, année 1949) relative à la planification de l'Union française.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission d'information, prévue pour le vendredi 6 juin 1951, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris, est annulée et reportée au mardi 10 juin 1952, à quatorze heures (local n° 219):

I. — Exposé oral de Mme Caffot sur son voyage au Viet-Nam.

II. — Exposé oral de M. Corval sur son voyage en Tunisie.

III. — Exposé de Mme Caffot sur l'éventualité de créer, à travers la commission d'information, un organisme chargé de l'information et de la propagande dans la métropole et les pays d'outre-mer.

IV. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 26 mai au 31 mai 1952:

I. — Notes et études documentaires.

N° 1614. — Chronologie internationale du 1er au 15 mai 1952. 75 F.
N° 1616. — La conférence tarifaire de Torquay (18 septembre 1950-21 avril 1951), ses origines, ses résultats, ses prolongements..... 25 F.
N° 1617. — Perspectives et conditions de la décentralisation industrielle ..... 75 F.
Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 francs; un an, 7.500 F.

II. — Chroniques étrangères.

N° 171. — Etats-Unis ..... 50 F.
Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — Articles et documents.

N° 2114. — Maroc (Le Maroc et la tradition de Lyautey. — La France et le Maroc)..... 20 F.
N° 2115. — Europe occidentale (La Hollande et le problème allemand. — La Suisse romande et le centralisme) ..... 20 F.
N° 2116. — Allemagne (Les enseignements des élections. — Le gouvernement de Bonn et les Etats-Unis)... 20 F.
N° 2117. — Tchécoslovaquie (Le travail politique et la productivité. — La russification de la culture tchécoslovaque) ..... 20 F.
N° 2118. — Orient-Occident (Asie soviétique. — Comment l'Inde voit les Etats-Unis)..... 60 F.
Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

IV. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 220 du 27 mai 1952 présente, notamment: Les tendances de la sécurité sociale dans les pays nordiques. — Le « compte rendu général » sur la situation économique de l'Italie.
Le numéro..... 35 F.
Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — Situation de la construction en France.

(Bulletin statistique trimestriel du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.)

N° 10. — Situation de la construction de logements en France à la date du 31 décembre 1951..... 20 F.

VI. — Index général du premier trimestre 1952.

Le numéro..... 50 F.

VII. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 213 du 31 mai 1952 présente, notamment, en variétés statistiques: I. Indices des cours des valeurs à revenu variable. — II. La situation agricole.
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.
Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingtième tranche de la loterie nationale 1952 a eu lieu à Beaune (Côte-d'Or), le 4 juin 1952, à 20 heures 30.

Les billets dont les numéros se terminent par:

		Série A.	Série B.
		—	—
7	gagnent.....	2.000 F.	2.000 F.
07	—	4.000 F.	3.000 F.
18	—	4.000 F.	3.000 F.
39	—	4.000 F.	3.000 F.
45	—	4.000 F.	3.000 F.
63	—	4.000 F.	3.000 F.
705	—	20.000 F.	30.000 F.
789	—	30.000 F.	40.000 F.
808	—	50.000 F.	60.000 F.
695	—	100.000 F.	80 000 F.
8.792	—	200.000 F.	150.000 F.
8.812	—	300.000 F.	200.000 F.
0.165	—	500.000 F.	300.000 F.
06.843	—	1.000.000 F.	500.000 F.
07.844	—	1.000.000 F.	500.000 F.
16.608	—	1.000.000 F.	500.000 F.
21.776	—	1.000.000 F.	500.000 F.
24.435	—	1.000 000 F.	500.000 F.
26.080	—	1.000 000 F.	500.000 F.
31.059	—	1.000.000 F.	500.000 F.
42.182	—	1.000.000 F.	500.000 F.
47.845	—	1.000.000 F.	500.000 F.
49.444	—	1.000.000 F.	500.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
		—	—
020.366	gagnent.....	1 500.000 F.	750.000 F.
032.109	—	1.500.000 F.	750 000 F.
051.095	—	1.500.000 F.	750.000 F.
086.232	—	1.500.000 F.	750 000 F.
087.550	—	1.500.000 F.	750.000 F.
107.368	—	1.500.000 F.	750.000 F.
154.699	—	1.500.000 F.	750.000 F.
179.731	—	1.500.000 F.	750.000 F.
227.186	—	1.500.000 F.	750.000 F.
228.978	—	1.500.000 F.	750.000 F.
232.923	—	1.500 000 F.	750.000 F.
309.495	—	1.500.000 F.	750.000 F.
326.753	—	1.500.000 F.	750.000 F.
329.228	—	1.500.000 F.	750.000 F.
337.219	—	1.500.000 F.	750.000 F.
339.460	—	1.500.000 F.	750.000 F.
355.509	—	1 500 000 F.	750.000 F.
376.303	—	1.500.000 F.	750.000 F.
381.623	—	1.500.000 F.	750.000 F.
386.812	—	1 500.000 F.	750.000 F.
302.094	—	2 000.000 F.	1.000 000 F.
328.178	—	2.000.000 F.	1.000.000 F.
339.403	—	2 000.000 F.	1.000.000 F.
342.194	—	2.000.000 F.	1.000.000 F.
394.612	—	2.000.000 F.	1.000 000 F.
160.950	—	5.000.000 F.	3.000.000 F.
278.893	—	5.000 000 F.	3.000.000 F.
081.535	—	10.000.000 F.	4.000.000 F.
321.753	—	15.000.000 F.	5.000.000 F.
011.052	—	25.000.000 F.	15.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 11 juin 1952 à Niort (Deux-Sèvres).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de vacances d'emplois réservés dans les manufactures de tabacs et allumettes.

Les prévisions de vacances d'emplois devant s'ouvrir jusqu'au 31 décembre 1952 dans les manufactures de tabacs et d'allumettes et visées à l'article 6 du décret n° 49-597 du 5 avril 1949 sont celles qui figurent sur le tableau suivant:

Manufacture d'allumettes d'Aubervilliers: trois emplois.
Manufacture d'allumettes de Saintines: trois emplois.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de griottes soufrées originaires et en provenance d'Italie.

(Poste 9 de l'accord commercial du 18 décembre 1951.)

Comme suite aux dispositions du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie, publié au *Journal officiel* du 12 janvier 1952, les importateurs sont avisés qu'il est ouvert à l'importation un contingent de griottes soufrées originaires et en provenance d'Italie (n° ex 77 du tarif des douanes).

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation établies sur formule réglementaire, modèle AC, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 6, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès le troisième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel;* elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Ministère de la défense nationale.

Avis relatif au concours d'admission à l'école polytechnique en 1952.

EXAMENS ORAUX

Les examens oraux des 1er et 2e degrés auront lieu à l'école polytecnique, à Paris, 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Tous les affichages se feront dans les locaux d'examens.

I. — *Candidats de Paris et de Versailles.*

La lettre initiale tirée au sort pendant le concours de 1951 pour déterminer l'ordre d'appel des candidats des départements de la Seine et de Seine-et-Oise pour le concours de 1952 est la lettre P.

Une liste alphabétique unique comprenant à la fois les candidats français et les candidats étrangers sera établie pour Paris et Versailles.

Les candidats portés sur cette liste seront répartis en quatre séries, à savoir:

1re série: de M. Pagazani à M. Audoin inclus.
2e série: de M. Audras à M. Desneux inclus.
3e série: de M. Desormeaux à M. Lastennet inclus.
4e série: de M. Latreille à M. Oudin inclus.

Les candidats d'Afrique du Nord (Alger et Casablanca) seront rattachés à la 4e série.

Examens du 1er degré (Paris et Versailles).

Les examens du 1er degré (admissibilité) commenceront le mercredi 18 juin, à sept heures.

Examens du 2e degré (Paris et Versailles).

Les examens du 2e degré (admission) commenceront le mercredi 25 juin, à sept heures.

Publication des résultats (Paris et Versailles).

Les quatre premières séries de candidats, déclarés sous-admissibles, seront affichées successivement à seize heures, les lundis 16, 23, 30 juin et 7 juillet.

Les quatre premières séries de candidats déclarés admissibles pour avoir obtenu aux six compositions écrites comptant pour la sous-admissibiiité, prises avec leurs coefficients, un total fixé d'après les résultats de l'écrit par le directeur des études, après consultation du jury d'admissibilité, seront affichées successivement à seize heures les lundis 16, 23, 30 juin et 7 juillet.

En même temps seront affichés les noms des candidats déclarés admissibles antérieurement relevant des séries correspondantes.

Les quatre premières séries de candidats déclarés admissibles après un seul examen oral du 1er degré seront affichées successivement les samedis 21, 28 juin, 5 et 12 juillet, à une heure qui sera indiquée en temps utile.

Les candidats de ces mêmes séries déclarés admissibles après deux examens oraux du 1er degré seront affichés successivement à douze heures les mardis 24 juin, 1er, 8 et 15 juillet.

Appel des candidats (Paris et Versailles).

Un appel des candidats sera fait pour chaque série le premier jour des examens de la série à sept heures. Ce jour est indiqué par les affiches prévues ci-dessus.

II. — *Candidats de province.*

Les établissements de province seront appelés dans l'ordre ci-après:

5e série: Dijon, Douai, La Flèche, Lyon, Marseille, Metz, Nancy, Nice, Orléans, Rouen, Strasbourg, Tours.

6e série: Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Poitiers, Rennes, Saint-Etienne, Toulouse.

Les candidats d'Afrique du Nord (Alger et Casablanca) sont rattachés à la 4e série (Paris et Versailles).

Examens des 1er et 2e degrés (province).

Dans le but de réduire au minimum la durée de séjour à Paris des candidats de province, il n'est pas indiqué de date d'appel pour les examens oraux des 1er et 2e degrés. Les établissements d'enseignement seront, en temps utile, prévenus des différentes dates de ces examens et recevront communication des résultats des examens écrits concernant leurs élèves à charge par eux d'aviser les intéressés.

Cependant, pour permettre aux candidats de prendre toutes dispositions en vue de leur voyage à Paris, il est simplement signalé que les examens oraux commenceront à une date très voisine de celles indiquées ci-après:

5e série: 1er degré, 16 juillet; 2e degré, 23 juillet.
6e série: 1er degré, 23 juillet; 2e degré, 30 juillet.

Dès réception des indications nécessaires, les candidats devront prendre leurs dispositions pour se rendre à Paris dans les moindres délais.

Publication des résultats (province).

Les résultats seront affichés dans les locaux des examens.

Appel des candidats (province).

Un appel des candidats sera fait pour chaque série le premier jour des examens de la série à sept heures. Ce jour est indiqué par les affiches prévues ci-dessus.

III. — *Sursis.*

(Mesures applicables à tous les candidats.)

Tout candidat qui ne répond pas à une convocation pour cause de maladie, ou qui demande un sursis pour raison de santé, doit adresser au président du jury, devant lequel il est convoqué, un certificat délivré par un médecin assermenté.

Toute déclaration reconnue inexacte sera considérée comme fraude et exposera le candidat aux pénalités correspondantes.

(Art. 21, C, Sursis, de l'instruction du 17 janvier 1950, relative au concours d'admission à l'école polytechnique.)

En dehors des raisons de santé, tout candidat qui ne répondra pas aux convocations (*Journal officiel*, affichage à l'école) sera considéré comme renonçant à subir les épreuves d'admission.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	4 juin — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	5 juin 1952 — Cours relevés avant Bourse.	5 juin 1952 — Cours cotés en Bourse.
249 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 ..
700 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 875
355 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	355 80
1215 25	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1215 25
8002 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8002 50
463 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	.... ..

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 29 MAI 1952	AU 21 MAI 1952
Encaisse or		191.116.678.926 »	191.116.678.926 »
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes (1)		8.760.000.346 »	8.760.000.316 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		15.586.139.689 »	15.318.092.088 »
Monnaies divisionnaires		3.714.112.796 »	3.385.661.293 »
Comptes courants postaux		26.834.922.639 »	24.350.740.116 »
Avances au Fonds de Stabilisation des changes (2)		»	»
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.981.611.553 »	3.981.611.553 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (3)		4.936.370.686 »	4.936.370.686 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (4)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (5)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (6)		169.000.000.000 »	167.300.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	626.206.939.286 »		
Effets escomptés sur l'étranger	222.099.389 »		
Effets garantis par l'office des céréales (7)	26.127.815.000 »	868.246.426.353 »	839.264.366.062 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	215.680.572.678 »		
Effets négociables achetés en France (8)		274.111.277.206 »	262.939.729.297 »
Avances à 30 jours sur effets publics		22.366.616.000 »	21.563.852.000 »
Avances sur titres		6.882.112.109 »	7.507.746.565 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.060.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (9)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		22.974.175.404 »	29.003.821.096 »
Divers		22.160.765.860 »	22.152.219.424 »
Total		2.117.098.220.617 Fr.	2.078.008.873.202 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.900.525.674.960 »	1.865.007.958.070 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	38.660.941 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	6.644.907.142 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	99.430.976.027 »	178.033.830.932 »	166.901.110.352 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	71.919.286.819 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (10)		303.163.463 »	303.163.463 »
Réserves mobilières légales (11)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		38.026.655.512 »	41.984.135.367 »
Total		2.117.098.220.617 Fr.	2.078.008.873.202 Fr.

(1) (Convention du 13 mars 1952).
(2) (Convention du 27 juin 1949).
(3) (Conventions des 23 juin 1926 et 7 décembre 1931).
(4) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(5) (Conventions des 23 août, 29 octobre, 12 décembre, 20 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 3 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(6) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(7) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(8) (Décret du 17 juin 1938).
(9) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(10) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(11) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE

Sixième tirage des obligations 3 0/0.

Le 29 mai 1952, il a été procédé au siège social de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie au sixième tirage au sort des cinq séries suivantes d'obligations de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie :

15 64 89 91 96

amortissables conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 17 février 1947.

En conséquence, toutes les obligations dont les numéros comportent les nombres ci-dessus comme chiffres des centaines et des dizaines sont remboursables au pair, à partir du 1er juillet 1952.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1er juillet 1952.

Liste récapitulative des séries sorties aux tirages antérieurs et dans lesquelles il reste des titres à rembourser.

00 01 03 05 10 13 17 19 29 31 32 33 34 37
47 58 65 67 68 69 80 83 87 93 97

ETABLISSEMENTS GAMMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 201.600.000 F
SIÈGE SOCIAL : 8, RUE CALLIET, A LYON
R. C. : Lyon n° B 1020.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 12 ans des 2.500 obligations 6 3/4 0/0 de 10.000 F émises en avril 1952.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES En circulation.	NOMBRE DE TITRES A amortir.
1	15 avril 1953	2.500	208
2	— 1954	2.292	208
3	— 1955	2.084	208
4	— 1956	1.876	208
5	— 1957	1.668	208
6	— 1958	1.460	208
7	— 1959	1.252	208
8	— 1960	1.044	208
9	— 1961	836	209
10	— 1962	627	209
11	— 1963	418	209
12	— 1964	209	209
Total			2.500

Le tirage au sort s'effectuera de la manière suivante : un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

MANUFACTURES DE VELOURS ET PELUCHES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 276.750.000 F
SIÈGE SOCIAL : 15, QUAI SAINT-CLAIR, A LYON
R. C. : Lyon B 1327.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 181 obligations représentant la moitié de l'amortissement prévu pour le 15 juillet 1952.

Liste numérique des 134 obligations représentant l'autre moitié de l'amortissement, sorties au deuxième tirage effectué le 19 mai 1952.

3.641 à 3.774.

Ces obligations sont remboursables au pair de 10.000 F à partir du 15 juillet 1952, coupons n° 3 (15 juillet 1953) et suivants attachés.

Série de la première annuité d'amortissement du 15 juillet 1951 comprenant des obligations non encore remboursées.

1.826 à 1.957.

ANCIENNE MAISON J. WEBER & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 12-14, RUE MAZEL, VERDUN (MEUSE)
R. C. : Verdun 4123.

Septième amortissement des obligations 4 1/2 0/0 1913.

Liste des numéros sortis au tirage du 14 mai 1952 ou aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

59	(1952)	135	(1951)	182	(1952)	312	(1952)	428	(1952)
85	(1950)	141	(1952)	184	(1952)	326	(1951)	431	(1952)
91	(1952)	145	(1949)	252	(1951)	330	(1952)	462	(1951)
95	(1952)	147	(1950)	267	(1951)	347	(1952)	473	(1952)
101	(1950)	152	(1951)	276	(1952)	364	(1952)	483	(1952)
113	(1952)	154	(1948)	284	(1952)	386	(1951)	497	(1952)
133	(1952)	168	(1952)	301	(1952)				

Ces titres sont remboursables, le 1er juillet 1952, aux caisses de la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts et de la banque R. Varin-Bernier et Cie.

LA COTONNIERE DE SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 291.465.000 F
SIÈGE SOCIAL : 31, RUE DES JEÛNEURS, PARIS
Registre du commerce : Paris 54872.

Obligations 4 3/4 0/0 1947 de 5.000 F.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société La Cotonnière de Saint-Quentin a procédé au rachat en Bourse des 130 obligations dont l'amortissement est prévu pour l'année 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les amortissements précédents ont également été effectués par rachats en Bourse.

COMPAGNIE DE TRANSPORTS OCEANIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 640 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 1, RUE DU BOCCADOR, A PARIS

R. C. : Seine n° 31016.

Obligations 5 0/0 1931.

Amortissement au 1er juillet 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Compagnie de transports océaniques a procédé au rachat en Bourse de 753 obligations sur les 4.169 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er juillet 1952.

Les 3.416 obligations nécessaires pour parfaire l'amortissement sont sorties au tirage du 7 mai 1952.

Le remboursement s'effectuera à partir du 1er juillet 1952 au taux de 1.000 F, coupons n° 43 (échéance 1er janvier 1953) et suivants attachés.

Numéros des obligations sorties au tirage du 7 mai 1952 et des obligations sorties à des tirages antérieurs et non remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
205 à 209	50
242 à 251	49
403 à 417	51
451 à 460	51
461 à 475	50
561 à 567	51
569	51
601 à 603	51
665 à 669	51
676 à 690	51
701 à 703	52
705 à 707	52
716 à 720	52
746 à 755	52
785 et 786	48
801 à 825	51
1.061 à 080	52
1.090 à 092	50
1.100	50
1.208 à 212	50
1.217 à 220	50
1.301 à 305	50
1.362 à 371	51
1.419 et 420	51
1.481 à 500	52
1.501 à 520	52
1.561 à 580	51
1.601 à 608	51
1.610 à 611	51
1.616 et 617	51
1.821 à 836	52
1.849 à 858	48
1.861 à 886	52
1.877 à 880	52
1.973	46
1.981 à 2.000	52
2.068 à 070	45
2.162	46
2.182 à 191	51
2.211 à 260	52
2.302	45
2.321 à 321	51
2.333 à 340	51
2.181 à 189	51
2.191	51
2.193 à 198	51
2.591 à 597	49
2.622	51
2.625 à 631	51
2.638 à 640	51
2.721 à 724	48
2.857	48
2.871 à 874	51
2.926 à 935	49
2.950	46
2.959	46
2.965	50
2.981 à 986	51
2.998	51
3.000	51
3.221 à 240	52
3.241 à 248	51
3.254 à 260	51
3.301 à 308	52
3.311 à 314	52
3.317 à 320	52
3.418	49
3.473 à 475	50
3.547 à 560	50
3.642 et 643	49
3.655 à 660	49
3.661 et 662	51
3.881 à 888	52
3.892 à 900	52
3.926	45
4.121 à 126	51
4.129 à 140	51
4.170 à 180	50
4.181 à 197	52
4.200	52
4.222 à 227	52
4.231 à 234	52
4.236 à 240	52
4.281 à 300	52
4.411	51
4.447 et 448	51
4.456 et 457	51
4.471 à 473	45
4.644 à 646	52
4.647 à 660	52
4.667 et 668	46
4.766 à 780	52
4.793 à 796	50
4.921 et 922	50
4.931	50
4.938 et 939	50
4.940	50
5.103 à 107	51
5.110 à 114	51
5.117 à 120	51
5.159 et 160	46
5.206 à 220	52
5.221 et 222	52
5.224 et 225	52
5.227 à 240	52
5.341 à 351	52
5.642 et 643	49
5.654 à 656	49
5.781 à 792	51
5.795 à 800	51
5.930 à 940	51
5.993	51
5.996 à 6.000	51
6.082 à 100	51
6.395	48
6.362 et 363	45
6.367 et 368	45
6.461	48
6.465 à 470	48
6.471 à 474	48
6.481 à 486	52
6.661 à 668	50
6.679 et 680	50
6.761	51
6.772 à 780	51
6.781	51
6.788 à 800	51
6.821 à 840	52
6.941 à 960	51
6.961 à 980	51
6.996	49
7.053 et 054	45
7.083 à 085	50
7.100	50
7.196 à 200	48
7.284 et 282	47
7.361 à 365	50
7.395	49
7.702 à 704	51
7.708 à 720	51
7.731	49
7.733 à 740	49
7.741 et 742	51
7.957	51
8.023	46
8.140	44
8.150 à 153	47
8.183 à 186	50
8.200	50
8.326 et 327	52
8.331 à 335	52
8.338 à 348	52
8.354 à 356	51
8.487	50
8.491 et 495	50
8.616 et 617	49
8.722	47
8.741 à 753	52
8.764 à 776	52
8.779 et 780	52
8.781	51
8.906 à 910	51
8.915	51
8.919 et 920	51
8.930 à 934	52
8.969 à 972	52
8.979 et 980	52
9.021 à 040	52
9.061 à 068	52
9.073 à 080	52
9.081 à 083	41
9.122 à 126	52
9.128 et 129	52
9.184 à 198	51
9.230	48
9.243 et 244	48
9.341 à 360	52
9.611 à 617	51
9.654 à 660	51
9.668 à 680	52
9.735 à 740	51
9.906 à 910	50
9.919 et 920	50
9.992	46
10.284 à 290	50
10.341 à 348	51
10.356 à 359	51
10.373	49
10.435	51
10.536 à 540	51
10.548 à [illegible]	50
10.561 à 580	51
10.621 à 640	52
10.741	52
10.746 et 747	52
10.749	52
10.754 à 760	52
10.823	49
10.861 à 865	51
10.869	51
10.872	51
10.877 à 879	51
10.906 à 912	51
10.915 à 918	51
10.941 à 949	52
10.951 à 953	53
10.955	52
10.957 à 960	52
11.061 à 080	52
11.093	48
11.210	48
11.211 et 212	51
11.214 à 219	51
11.247 et 248	50
11.251 et 252	50
11.255 à 257	50
11.291 à 296	52
11.481 à 485	51
11.606	50
11.608	50
11.616 à 619	50
11.621 et 622	52
11.624 à 629	52
11.630 à 632	52
11.635 à 640	52
11.720	48
11.721 à 730	52
11.730 à 732	52
11.710	52
11.899 et 900	51
12.102 à 120	52
12.163 à 166	52
12.168 à 171	52
12.175	52
12.201 à 212	51
12.270 et 271	49
12.281 à 286	52
12.289 à 300	52
12.301 à 307	52
12.345 à 349	49
12.355	49
12.401 à 416	52
12.420	52
12.421 à 424	46
12.439	46
12.442 à 445	48
12.449 à 451	48
12.461 à 465	52
12.467 à 473	52
12.476 à 480	52
12.529 à 533	51
12.537 et 538	51
12.584 à 586	51
12.588 et 589	51
12.592 à 594	51
12.597 à 600	51
12.641 à 655	51
12.659 et 660	51
12.681 à 693	51
12.751 à 800	52
12.821 à 830	52
12.852 à 854	51
12.857 à 860	51
12.917	47
12.953	47
12.961 à 980	52
13.003 à 020	52
13.069	48
13.110 à 112	45
13.136 et 137	47
13.382	50
13.384 et 385	50
13.388 et 389	50
13.568 à 580	50
13.664 à 672	51
13.675 à 680	51
13.771 à 774	52
13.776 à 780	52
14.241 à 260	52
14.301 à 320	52
14.726 à 735	45
14.773 à 780	50
14.841 à 856	49
14.896	50
14.901	52
14.963 et 964	52
14.987 à 15.000	52
15.008 à 012	49
15.123 à 138	52
15.184	49
15.190	49
15.205 à 219	52
15.301 à 320	52
15.411 à 420	50
15.461 à 465	51
15.467 à 480	51
15.601 et 602	51
15.610 à 619	51
15.621	52
15.623 à 640	52
15.736	50
15.839	46
15.889	43
15.910	46
15.921 à 936	52
15.939 et 940	52
15.981	51
15.988 à 994	51
15.997 à 16.000	51
16.002 à 006	51
16.015 à 020	51
16.161 à 163	51
16.165 à 168	51
16.173	51
16.177 et 178	51
16.180	51
16.211 et 212	49
16.263 à 268	51
16.276 à 279	51
16.361 à 369	51
16.378	51
16.401	52
16.500	47
16.501	51
16.512 à 514	51
16.518	51
16.788 et 789	43
16.921	51
16.926 à 928	51
16.938 à 940	51
16.941 à 948	51
16.959 et 960	51
17.001 à 013	52
17.017	52
17.020	52
17.098 à 100	51
17.185 à 191	52
17.195 à 200	52
17.341 à 360	52
17.421 et 422	50
17.434 à 437	50
17.580	46
17.601 à 603	50
17.687 à 693	51
17.767 à 780	52
17.815	48
17.846 à 853	51
17.860	51
18.001 à 020	52
18.113 à 117	46
18.157 et 158	48
18.321 à 329	52
18.333 à 340	52
18.343	50
18.461 à 463	52
18.469 à 480	52
18.581 à 588	52
18.594 à 593	52
18.595 à 600	52
18.721 à 725	48
18.776 à 778	50
18.780	50
18.862 à 880	52
18.911 à 960	52
18.988 à 995	51
19.081 et 082	50
19.111 et 142	51
19.145 et 146	51
19.151 et 152	51
19.154	51
19.189 à 193	51
19.215 et 216	51
19.265 à 273	51
19.275 à 280	51
19.310 à 315	52
19.483 à 486	52
19.488 à 500	52
19.501 à 507	52
19.512 à 520	52
19.521 à 528	52
19.531 à 540	52
19.576	49
19.690	46
19.780	43
19.955 à 960	53
20.041 à 059	52
20.083	50
20.095 à 100	50
20.566 à 571	51
20.573 à 577	51
20.641 et 642	51
20.645 à 657	51
20.670 à 674	52
20.677 à 679	52
20.761 à 775	52
20.901 à 907	52
20.944	50
21.035	50
21.161 à 176	52
21.261 à 265	50
21.267 et 268	50
21.343 et 344	51
21.346 à 348	51
21.381 et 385	51
21.392 à 394	51
21.396 à 400	51
21.481 à 496	51
21.515	52
21.518 et 519	53
21.666 à 670	46
21.801	47
21.813 à 820	47
21.883 à 895	52
21.898	52
21.900	52
22.021 à 025	52
22.035 et 036	52
22.091 et 092	48
22.173 à 180	51
22.257	49
22.261 à 263	52
22.265 à 272	52
22.276	52
22.281 à 298	52
22.331 et 332	46
22.418	50
22.441 à 449	51
22.490	51
22.535 à 540	49
22.712	50
22.717 et 718	50
22.726 et 727	51
22.729 à 736	51
22.739 à 740	51
22.812 à 814	50
22.961 à 964	50
22.971	50
22.973 et 974	50
23.089 à 100	50
23.141 à 149	50
23.181 à 185	52
23.192	52
23.199 et 200	52
23.221 à 224	49
23.243	47
23.302	52
23.305 à 311	52
23.315 à 317	52
23.319 et 320	52
23.461 à 464	51
23.470 et 471	51
23.473 à 477	51
23.480	51
23.542 et 543	50
23.700	50
23.801 à 808	52
23.814 et 815	52
23.818 à 820	52
23.881	51
23.887 à 891	51
23.893	51
24.041 et 042	51
24.047 à 051	51
24.053 à 057	51
24.073	50
24.077 et 078	50

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
24.080	50	28.401 à 420	52	32.541 à 546	51	37.428 à 439	51	42.121 et 125	50	47.766 à 769	51
24.082 à 098	52	28.421 à 428	52	32.551 à 560	51	37.450	50	42.126 à 130	51	47.772 et 773	51
24.100	52	28.430 à 431	52	32.571	51	37.521	50	42.311	47	47.776 à 780	51
24.161 à 171	51	28.488	49	32.587	52	37.525 à 529	50	42.385 à 388	49	47.814 à 816	52
24.174	51	28.499 et 500	49	32.589 à 600	52	37.531 à 535	50	42.395 à 400	49	47.856 et 857	52
24.176	51	28.501 et 502	49	32.630	50	37.645 à 651	51	42.442 à 450	51	47.881 et 882	48
24.178	51	28.504	49	32.644 à 648	51	37.716	48	42.461 à 475	51	47.888	48
24.180	51	28.587	47	32.874 à 886	51	37.761 à 770	51	42.563 à 580	52	47.941	52
24.301 et 302	50	28.601 à 609	51	33.039 et 040	50	37.847 à 849	49	42.661 à 680	52	47.944 à 946	52
24.385 et 386	48	28.643 à 645	52	33.089 à 091	47	37.994 à 996	48	42.741 à 745	51	48.081 à 100	51
24.516 à 520	51	28.772 à 780	52	33.181 à 197	52	38.017 à 020	49	42.752 à 754	51	48.121 et 122	51
24.521	50	28.831	51	35.286 à 300	51	38.021 à 031	51	42.756	51	48.125 à 127	51
24.533	50	28.833 à 835	51	33.488 à 491	52	38.210 à 213	50	42.759	51	48.581	52
24.537 à 540	50	28.839 et 840	51	33.493 à 495	52	38.235 à 240	52	42.841	50	48.586 à 592	52
24.566	48	28.901	51	33.497	52	38.441 à 447	51	43.047 à 056	50	48.594 à 600	52
24.637 à 640	45	28.906 à 911	51	33.499 et 500	52	38.450 à 460	51	43.201 à 203	51	48.602 et 603	52
24.687 et 688	45	28.915	51	33.564	52	38.543 et 544	51	43.219	51	48.607 à 618	52
24.709 à 720	52	29.141 à 160	50	33.567 et 568	52	38.556	51	43.550 à 560	52	48.701	45
24.762 et 763	52	29.181	49	33.572 et 573	52	38.573	50	43.587	49	48.981	51
24.765 à 767	52	29.202 à 204	51	33.663	52	38.608 à 611	51	43.598 et 599	49	48.997 à 999	51
24.773 à 775	52	29.215 à 219	51	33.665 à 671	52	38.616 à 620	51	43.927	52	49.000	51
24.793	50	29.281 à 283	52	33.677	52	38.628 à 638	45	43.958	52	49.106	45
24.809	50	29.287 à 295	52	33.703 à 707	51	39.038 à 040	47	43.969 à 978	44	49.188	49
24.823 à 826	50	29.297 à 300	52	33.768	52	39.068 et 069	51	44.061 à 066	52	49.221 à 228	51
24.869 et 870	50	29.301 et 302	51	33.771 à 775	52	39.073 et 074	51	44.070 et 071	52	49.230 à 235	51
24.874	50	29.304	51	33.779 et 780	52	39.080	51	44.074 et 075	52	49.363 à 370	51
24.933	50	29.306 et 307	51	33.802 et 803	49	56.081 et 082	51	44.080	52	49.521	51
24.941 à 956	52	29.312 à 314	51	33.889 à 899	51	39.089 à 091	51	44.241 à 251	47	49.527 à 529	51
24.971	51	29.396 à 399	51	33.949 et 950	50	39.096 et 097	51	44.261	51	49.529	51
24.981 à 983	52	29.476	49	33.982 et 983	50	39.162	51	44.264 à 278	51	49.533	51
24.987 à 25.000	52	29.561 à 571	52	34.096 à 098	51	39.179	51	44.305 à 308	51	49.535 à 537	51
25.002 à 011	50	29.579 et 580	52	34.141 à 157	52	39.376 à 380	49	44.311 et 315	51	49.651 et 652	45
25.015 à 017	50	29.617 à 619	52	34.281 à 284	51	39.441 à 448	51	44.343 à 360	51	49.801 à 805	51
25.037 et 038	46	29.652 à 654	52	34.299 et 300	51	39.453 et 454	51	44.725 à 729	50	49.808 à 815	51
25.041 à 051	52	29.728 et 729	49	34.359	52	39.458 à 460	51	44.801 à 820	47	49.820	51
25.057 à 060	52	29.738	49	34.361	52	39.461 et 462	50	44.865 à 867	50	50.081 à 085	50
25.101 et 102	48	29.748 à 750	49	34.370 à 374	52	39.469 et 470	50	45.050	48	50.087 à 092	50
25.221	51	29.757 à 760	49	34.463	48	39.471 à 478	50	45.361 à 369	47	50.096	50
25.228 à 232	51	29.921 et 922	52	34.466	48	39.508 à 517	44	45.417 et 418	46	50.100	50
25.236 et 237	51	29.932 à 935	52	34.611 à 652	51	39.590 à 595	51	45.630	45	50.134	49
25.253	48	30.150 et 151	48	34.658 et 659	51	39.600	51	45.721 à 736	52	50.176	45
25.306 à 309	52	30.195	50	34.681 à 684	52	39.681 et 682	51	45.821 et 822	52	50.185 à 189	52
25.311 à 320	52	30.263 à 266	51	34.687	52	39.698 à 700	51	45.824 à 828	52	50.197 à 200	52
25.401 à 407	50	30.268 à 270	51	34.696 à 700	52	39.741	52	45.830 à 840	52	50.294 et 295	51
25.410	50	30.273	51	34.762 à 766	48	39.748	52	45.875	47	50.384 à 387	52
25.416 et 417	50	30.277 à 280	51	34.801 à 803	52	39.750 à 752	52	45.921	47	50.399 et 400	52
25.441 à 446	50	30.326 et 327	50	34.901	52	39.796 à 800	50	45.973	52	50.401 et 402	52
25.461 à 466	52	30.335	50	34.907 à 920	52	39.820	47	45.980	52	50.406 à 410	52
25.471 à 478	52	30.373 à 377	49	35.161	49	39.841	47	46.015	50	50.413 à 420	52
25.480	52	30.537	47	35.397 et 398	47	39.881 à 890	50	46.018	50	50.441 à 444	52
25.501 à 520	52	30.735 à 760	49	35.521 à 525	51	39.904 à 907	51	46.020	50	50.452	52
25.641 à 648	51	30.789 et 790	51	35.530	51	39.941 à 949	50	46.266	49	50.456	52
25.651	51	30.795	51	35.532 à 534	51	40.064 à 068	47	46.271 à 275	49	50.458 à 460	52
25.691 et 695	50	30.797 à 799	51	35.536	51	40.245 et 246	46	46.301	51	50.481 à 490	52
25.803 à 807	51	30.801	50	35.581 à 585	52	40.249 à 251	46	46.308 à 319	51	50.541	51
25.811 à 820	51	30.819	50	35.590 à 600	52	40.301 à 306	52	46.363 et 364	51	50.556 à 560	51
25.826 à 830	49	30.838 et 839	51	35.611 et 612	50	40.310 à 320	52	46.366 et 367	51	50.655 à 657	46
25.840	49	31.156	51	35.620	50	40.361 à 369	52	46.370	51	50.856	51
25.841 et 842	47	31.191	51	35.666 à 668	51	40.371 à 376	52	46.528 à 531	51	50.859 et 860	51
26.028	49	31.196 à 200	51	35.866 et 867	47	40.379 et 380	52	46.545	50	50.861 à 880	51
26.054	48	31.241	50	35.872 à 874	47	40.381 à 387	52	46.556	50	50.921 à 934	52
26.444 et 445	50	31.243	50	35.880	47	40.391 à 400	52	46.641 et 642	52	51.000	48
26.150 à 152	50	31.258	50	35.881 à 885	51	40.534 à 538	51	46.644 à 646	52	51.022 à 037	52
26.154	50	31.261 à 277	52	36.001 à 003	51	40.584 à 593	50	46.650 à 660	52	51.509 et 510	47
26.201 à 210	52	31.341 et 345	51	36.009 et 010	51	40.601 à 613	51	46.681 à 685	52	51.561 à 567	47
26.213 à 220	52	31.350 à 358	51	36.024 et 025	46	40 669 à 679	52	46.700	52	51.703	50
26.361	51	31.463 à 472	50	36.042 et 043	52	40.707 à 717	51	46.723 à 733	52	51.787 à 789	50
26.365 à 374	51	31.584 à 596	52	36.047 à 060	52	40.762	48	46.736 à 739	52	51.791 à 794	50
26.474 à 476	51	31.598	52	36.081 à 086	52	40.789 à 791	47	46.784	47	51.908 et 909	49
26.479	51	31.641 à 647	52	36.098 à 100	52	40 843	52	47.012 à 015	50	51.911	49
26.561 à 563	49	31 651 à 654	52	36.101 à 106	52	40.846 à 860	52	47.033	49	51.952	49
26.594 à 596	50	31.658 à 660	52	36.171	49	40.905 à 909	50	47.035	49	52.022	51
26.600	50	31.702 à 706	49	36.369	49	40.918	50	47.101 à 120	51	52.028 à 035	51
26.676	49	31.766	51	36.488	47	40.989 à 41.000	51	47.121 à 124	52	52.121 à 132	52
26.724 à 732	51	31.771 à 780	51	36.494	47	41.181 à 186	53	47.131 à 140	52	52.134	52
26.739 et 740	51	32.029 à 031	52	36.501	52	41.190 à 200	52	47.342	48	52.241	51
26.741 à 744	52	32.041	50	36.504 à 508	52	41.273 à 280	51	47.452 à 456	49	52.244 à 250	51
26.755 à 760	52	32.091 et 092	49	36.519 et 520	52	41.352 à 357	51	47.495 à 499	51	52.338 à 340	49
26.804 à 808	51	32.117 et 118	51	36.653 à 655	43	41.373 à 380	52	47.522 à 536	52	52.401 à 412	52
26.814 à 819	51	32.141 à 144	49	37.178	50	41.400	50	47.539	52	52.501 à 518	52
27.035	47	32.151 et 155	49	37.198 à 200	51	41.624	50	47.601 à 609	52	52.601 et 605	48
27.331 à 333	51	32.157	49	37.201 à 218	52	41.627 et 628	50	47.612 à 620	52	52.738 à 740	51
27.336	51	32.164 à 166	51	37.226	51	41.713 à 720	49	47.666	51	52.752	47
27.578 à 580	42	32.170 à 173	51	37.232 à 235	51	41.721 à 740	52	47.672 et 673	51	52.858 à 860	52
27.608 à 612	49	32.180	51	37.254	45	41.781 à 786	52	47.701 à 720	51	52.921 à 940	52
27.744 à 746	49	32.241 à 255	52	37.301 à 320	52	41.797 à 800	52	47.741	50	53.001 à 005	50
27.970 et 971	49	32.315 à 319	49	37.351	49	41.941 à 945	51	47.743	50	53.008 à 012	50
27.983 à 988	51	32.361	50	37.401 à 405	51	41.952 à 960	51	47.750	50	53.161	51
28.207 à 209	50	32.364	50	37.407	51	42.024 à 027	52	47.752	50	53.166 et 167	51
28.212 et 213	60	32.369 et 370	50	37.412 à 415	51	42.032 à 039	52	47.758	50	53.170 à 180	51
28.272 à 280	52	32.390 et 391	50	37.416 à 420	51	42.060	49	47.760	50	53.212 et 213	51
		32.498 à 500	50	37.421 à 426	51			47.761 à 763	51	53.340	48

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
53.350 à 353	52	57.161 à 165	51	62.064	52	65.047	50	68.557	45	71.691	51
53.541 à 549	51	57.172 à 176	51	62.071 à 078	52	65.055 à 058	50	68.662 à 664	49	71.697 à 700	51
53.581 et 582	51	57.207	48	62.132	51	65.061 à 080	52	68.670	49	71.710	50
53.584	51	57.220	48	62.134	51	65.221 et 222	51	68.741 à 755	52	71.713	50
53.586 à 592	51	57.241 à 248	52	62.161 à 180	52	65.233 et 234	51	68.844 à 860	52	71.761 à 770	51
53.658 à 660	49	57.251 à 253	52	62.203 à 206	52	65.407 à 409	41	69.221 et 222	51	71.775 à 779	51
53.664	50	57.360	44	62.208 à 220	52	65.505	52	69.522 à 530	52	72.077 à 080	52
53.666	50	57.441	52	62.336	46	65.508	52	69.532 à 536	52	72.250 et 251	52
53.681 à 693	52	57.451 à 470	52	62.381 et 382	51	65.701 à 709	52	69.540	52	72.257 à 260	52
53.754 à 760	50	57.821 et 822	52	62.391	51	65.711 à 718	52	69.635 et 636	49	72.321	50
53.808 et 809	52	57.825	52	62.474	50	65.812	49	69.675 et 676	45	72.328 à 333	50
53.812 à 817	52	57.940	51	62.541 et 542	49	65.863 et 864	50	69.861 à 868	52	72.342	51
53.842 et 843	52	57.941 à 955	50	62.552 et 553	49	65.911 à 949	52	69.871 à 880	52	72.347 à 349	51
53.846 à 851	52	58.081	52	62.574 et 575	51	65.956 à 960	52	69.881 à 893	52	72.352 et 353	51
54.203 à 220	51	58.158 à 160	50	62.577	51	65.961 à 964	52	69.895 à 900	52	72.356 et 357	51
54.264 à 265	52	58.343	50	62.601 à 620	52	65.966 à 970	52	69.961 à 963	50	72.398 à 400	50
54.268 à 274	52	58.410	50	62.639 et 640	48	66.040	49	70.081	51	72.455 à 458	50
54.318 à 320	50	58.462	51	62.641	48	66.443 et 444	50	70.084 à 086	51	72.461	46
54.342	48	58.480	51	62.663 à 665	52	66.449 à 455	50	70.091	51	72.481 à 491	51
54.378 à 380	48	58.514 à 560	51	62.668 à 680	52	66.460	50	70.096 à 099	51	72.542	50
54.381 à 384	50	58.601 à 620	52	62.773	47	66.484 à 487	49	70.144	47	72.553 à 560	50
54.461 à 469	45	58.689 à 691	51	62.801	46	66.518 à 520	53	70.281	50	72.696 à 698	52
54.721 et 722	52	58.694 à 697	51	62.840	51	66.584	49	70.283	50	72.701 à 710	52
54.728 à 731	52	58.769 à 774	50	62.881 à 883	50	66.590 à 594	49	70.295 et 296	50	72.722 à 733	52
54.733 à 735	52	58.911 à 920	50	63.021 à 023	52	66.661 à 675	52	70.361	48	72.739 et 740	52
54.738 à 740	52	58.961 à 974	52	63.026 à 033	52	66.801	51	70.401 à 416	51	72.843 à 847	51
54.821 et 822	52	58.978 à 980	52	63.039 et 040	52	66.815 à 817	51	70.466 à 469	51	72.850 à 857	51
54.824 et 825	52	59.061 à 077	52	63.041 à 043	52	66.822	52	70.480	51	72.859	51
54.827 à 832	52	59.221 à 226	52	63.049 à 055	52	66.826 à 840	52	70.501 à 503	52	72.901	51
54.941 et 942	51	59.229 à 240	52	63.119	46	66.900	51	70.508 à 517	52	72.917	51
54.954 à 958	51	59.281 à 300	52	63.232 et 233	48	66.980	50	70.585 et 586	47	72.920	51
54.960	51	59.304 et 305	50	63.361	52	67.101 à 104	51	70.621	51	72.950	50
54.961 à 968	47	59.421	50	63.364	52	67.106 à 108	51	70.633 et 634	51	72.981 à 990	52
54.981	50	59.426	50	63.366 à 368	52	67.110 à 114	51	70.681 à 698	51	72.999	52
54.994	50	59.523 à 532	51	63.370	52	67.141 à 157	52	70.721 à 729	52	73.000	52
55.041 à 045	44	59.581 à 597	52	63.372	52	67.221 à 240	52	70.731 à 733	52	73.002 à 011	51
55.261 à 270	51	59.641 à 657	53	63.380	52	67.248 et 249	51	70.735	52	73.014 à 017	51
55.273 à 275	51	59.801 et 802	52	63.461 à 475	52	67.255 et 256	51	70.737	52	73.201 à 212	50
55.304 à 309	51	59.813 à 820	52	63.479 et 480	52	67.387 à 389	49	70.745 à 748	51	73.241 à 260	51
55.311	51	59.881 à 883	50	63.741 à 760	52	67.421 et 422	51	70.800	47	73.321 à 330	52
55.316 à 319	51	59.907 à 912	52	63.761 à 763	51	67.601 à 616	52	70.801 à 807	51	73.508 à 518	52
55.585 à 589	50	59.914 et 915	52	63.881 à 890	50	67.621 à 627	52	70.814 à 820	51	73.574 et 575	49
55.647 et 648	51	59.941	46	63.911 et 912	51	67.629 à 637	52	71.027 à 029	51	73.621 à 630	51
55.699	52	60.080	52	63.914	51	67.641 à 645	51	71.040	51	73.641 à 660	52
55.897	49	60.089	52	63.918 à 920	51	67.656 à 660	51	71.081 à 100	52	73.721 et 722	52
55.902 et 903	52	60.120	52	64.105 à 111	50	67.686	49	71.121 à 140	52	73.724	52
55.911 à 919	52	60.254 à 257	48	64.301 à 304	51	67.692 à 694	49	71.221	51	73.728 à 735	52
55.961 à 968	52	60.361 et 362	50	64.641 à 649	51	67.821 à 824	52	71.236 à 240	51	74.028 à 040	49
55.970 et 971	52	60.366 à 369	50	64.655 et 656	51	67.828 et 829	52	71.401 à 416	52	74.101 à 111	51
56.001 à 008	52	60.378 et 379	50	64.659 et 660	51	67.835 à 840	52	71.418 à 420	52	74.141 à 160	52
56.181 et 182	50	60.564 à 566	47	64.681 à 686	52	67.879 et 880	45	71.428	47	74.265 à 280	52
56.197	50	60.669	46	64.689 à 694	52	67.917	45	71.446	52	74.322 à 340	52
56.199	50	60.742 à 746	52	64.840	47	68.027 à 029	49	71.448 à 451	52	74.381 à 385	51
56.311 à 355	52	60.813	47	64.841 à 844	45	68.031 à 036	49	71.456 à 460	52	74.368 et 389	51
56.357 à 360	52	61.058 à 060	51	64.901 à 911	52	68.239 et 240	47	71.501	52	74.391 et 392	51
56.426 et 427	44	61.241 à 252	52	64.915 à 917	52	68.242 et 243	48	71.504	52	74.394	51
56.517 et 518	50	61.255 à 259	52	64.920	52	68.321 à 333	52	71.510 à 513	52	74.404 à 407	52
56.521 à 523	52	61.363 à 367	50	64.942 à 951	46	68.335 à 340	52	71.662 à 664	52	74.414 à 418	52
56.526	52	61.490 à 494	49	64.985 à 987	51	68.461 à 473	52	71.672 à 680	52	74.420	53
56.528 et 529	53	61.626	47	64.990 à 65.000	51	68.500	49	71.681	51	74.466	45
56.532 à 535	52	61.680	49	65.041 à 044	50	68.515	46	71.684 à 686	51	74.983 à 987	52
56.581 à 586	52	61.848 à 852	51								

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.293.565.000 F

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-CHAMOND (LOIRE)

Registre du commerce: Saint-Etienne n° 2699; Paris n° 83957.

Obligations 4 0/0 *de* 5.000 *F* (*émission* 1942).

Dixième amortissement du 15 juillet 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F 1942, la Compagnie des forges et aciéries de la marine et d'Homécourt a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaire à l'amortissement du 15 juillet 1952.

En conséquence, le tirage prévu avant le 16 juin n'aura pas lieu.

Numéros des obligations amorties antérieurement et restant à rembourser.

81 à 100 (année de remboursement: 1915).

Société anonyme des Papeteries de Stenay et Pouilly

AU CAPITAL DE 101.712.000 F

SIÈGE SOCIAL: STENAY (MEUSE)

COMPTABILITÉ ET DIRECTION GÉNÉRALE: 29, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)

Obligations 4 0/0 1945.

Tirage du 29 mai 1952.

Comme elle y est autorisée au tableau des amortissements, la société ayant racheté en Bourse le nombre d'obligations nécessaire pour couvrir l'annuité prévue à ce tableau, aucun tirage n'a été effectué.

Les obligations suivantes, sorties au tirage du 31 mai 1950, sont remboursables depuis le 25 juillet 1950, coupon n° 6 attaché, aux caisses du Crédit lyonnais et aux caisses de la société, à Paris, 29, avenue Hoche:

66 — 70 — 560 — 1162 et 1163.

DISTILLERIES DE L'AUBE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 41, RUE ETIENNE-MARCEL, PARIS (1er)

R. C.: Seine 291325 B.

Emprunt obligataire 4 1/2 0/0 1946.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de ses obligations, a procédé à l'amortissement prévu pour le 30 juin 1952, par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 11 juillet 1946.*)

SOCIETE ANONYME de PRODUITS CHIMIQUES de l'OUEST

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1952: page 5141, 2e colonne, Obligations 4 1/4 0/0 1946, 3e ligne, au lieu de: « 1er janvier 1952 », lire: « 1er juin 1952 ».

AVIS DIVERS

COMPAGNIE des CHEMINS de FER de l'OUEST ALGERIEN

(EN LIQUIDATION)

CAPITAL: 17.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS (2e)

R. C.: Seine n° 65724.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest algérien (en liquidation), qui avait été convoquée pour le 30 mai 1952, à onze heures et demie du matin, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir un nombre d'actionnaires représentant le quart du capital social, MM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en assemblée générale ordinaire, le vendredi 27 juin 1952, à onze heures du matin, au siège social, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris.

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du rapport du conseil de liquidation;
2° Lecture du rapport de la commission des comptes;
3° Approbation du rapport, des comptes et du bilan de l'exercice 1951 et fixation de la répartition aux actions;
4° Nomination d'un liquidateur;
5° Nomination de la commission des comptes.

Pour faire partie de l'assemblée, il faut être propriétaire de dix actions au moins. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions peuvent se grouper et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titres ou récépissés de dépôt des établissements de crédit doivent être déposés trois jours au moins avant la date fixée pour la réunion, au Crédit algérien, 5, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui délivrera les cartes d'admission et recevra les pouvoirs des actionnaires qui ne pourraient assister à l'assemblée.

Le conseil de liquidation.

LE PHENIX ESPAGNOL

Compagnie d'assurances sur la vie.

Par décision du conseil d'administration de cette compagnie, MM. les actionnaires sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 juin 1952, à midi, à Madrid, au siège de la compagnie, rue Alcala, n° 39.

Les questions portées à l'ordre du jour sont les suivantes:

1° Examen et approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1951;
2° Propositions réglementaires du conseil d'administration;
3° Nomination des actionnaires commissaires aux comptes;
4° Election d'administrateurs.

MM. les actionnaires ayant droit de présence qui désirent assister à cette assemblée devront déposer leurs actions jusqu'au 16 juin inclus au siège social de la compagnie ou à la Banque espagnole de crédit, rue Alcala, n° 14, à Madrid, ou dans ses succursales de province.

En France, les titres pourront être déposés:

A la Société générale, agence centrale, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
A la Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, à Paris;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

Les titres ne pourront être retirés qu'après l'assemblée.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Sale (Jean-Léon-Guillaume), né le 13 novembre 1909 à Périgueux (Dordogne), y demeurant rue des Jacobins, agissant tant pour son compte personnel que pour sa fille Jacqueline, née à Clairvivre (Dordogne) le 11 juillet 1941, ses fils Pierre et Jean-Paul-Olivier, nés à Périgueux respectivement les 27 avril 1941 et 15 février 1946, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique de Sale celui de sa mère, Esclavard.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

7 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Le Bon Elevage** modifie ses statuts et transfère son siège social d'Haillicourt (Bercal, rue Emile-Zola) à Bruay-en-Artois (bar Polski, impasse Duquesne).

23 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine. L'Association de l'aide familiale du mouvement populaire des familles change de titre et devient **Association populaire de l'aide familiale de Romilly-sur-Seine.** Siège social: 40, rue de la Boule-d'Or, Romilly-sur-Seine.

29 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Amicale de la presse démocratique** transfère son siège social du 18, rue d'Enghien, Paris, au 21, boulevard Montmartre, Paris.

3 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'**Amicale des sapeurs-pompiers** transfère son siège social du café Rouvin, Grande-Rue, à l'hôtel des pompiers, rue des Fusillés, Harnes.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Club sportif de Civrieux.** But: pratique des sports. Siège social: mairie de Civrieux.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Cayenne. **Amicale laïque de Mana.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels, et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle, sociale et technique des habitants de la commune. Siège social: mairie de Mana.

6 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Société du Sou des écoles laïques.** But: améliorer la vie matérielle des élèves de l'école laïque et soutien moral. Siège social: école de la Burbanche.

6 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Cercle contact de Monteire et sa région.** But: éducation populaire. Siège social: mairie de Monteire.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association des anciens combattants et prisonniers 1914-1918, 1939-1945 de Fouffin-Ricametz.** But: honorer et entretenir la mémoire du sacrifice des héros des deux guerres; resserrer les liens d'amitié et de fraternité entre les anciens combattants et prisonniers des deux guerres. Siège social: café Patou et Dupond, Fouffin-Ricametz.

6 mai 1952. Déclaration à la préfeture d'Oran. **Association syndicale de défense des intérêts des propriétaires du Pain-de-Sucre.** But: défense des intérêts d'une part, d'autre part, contribuer d'une manière générale à l'embellissement et au concours de cette station. Siège social: 9, rue Alsace-Lorraine, Oran.

7 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. Association d'éducation populaire **L'Entente.** But: favoriser le bon emploi des loisirs et les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: 10, rue du Château, Domart-en-Ponthieu.

8 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. La Compagnie des mandataires attitrés près le tribunal de commerce de la Seine change son titre et devient **Association des mandataires attitrés près le tribunal de commerce de la Seine.** Siège social: 39, rue des Mathurins, Paris.

8 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Amicale classe 1947.** But: resserrer les liens de fraternité et de camaraderie existant dans la classe et entr'aide. Siège social: café Jo Dojat, rue Alexandre-Bérard, Ambérieu-en-Bugey.

10 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité républicain d'action civique et sociale de Clamart.** But: développer l'esprit civique et social ainsi que le sens de l'intérêt général dans le cadre des libertés républicaines; étudier les problèmes concernant plus spécialement les intérêts de la commune et faire prévaloir les solutions les mieux appropriées. Siège social: 18, allée des Matrets, Clamart.

10 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Union des syndicats d'initiative du département d'Eure-et-Loir.** But: organisation et développement du tourisme dans le département d'Eure-et-Loir. Siège social: chambre de commerce, 7, cloître Notre-Dame, Chartres.

13 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Pétanque-Club.** But: jeu de boules. Siège social: mairie de Villarzel-Cabardès.

13 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques d'Asnières-sur-Saône.** But: assurer la défense et le rayonnement de l'école laïque, notamment en améliorant la vie matérielle, la santé et le bien-être des élèves. Siège social: mairie d'Asnières-sur-Saône.

14 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des parents d'élèves de l'école de Villebon.** But: veiller à la défense des intérêts de l'école laïque; étudier et réaliser toute organisation péri ou postscolaire; représenter les parents auprès des pouvoirs publics; documenter les parents sur ce qui concerne la vie et l'orientation de l'enfant. Siège social: école publique de Villebon.

14 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Comité des fêtes de la Rudelière et de Saint-Pierre.** But: organiser des fêtes dans les quartiers de la Rudelière et de Saint-Pierre, aux Sables-d'Olonne. Siège social: villa Toi et Moi, avenue Aristide-Briand, les Sables-d'Olonne.

15 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Groupement catholique des parents du lycée de Sèvres.** But: défendre le droit des parents pour la formation religieuse de leurs enfants. Siège social: 3, rue de l'Eglise, Sèvres.

15 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Anciens de la F. N. C. R.** (Fédération nationale des combattants républicains). But: maintenir les liens d'amitié entre les fondateurs de la F. N. C. R. Siège social: 17, rue des Fontaines-du-Temple, Paris.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. Le Salon violet devient **Le Salon violet, section de l'Association nationale des officiers d'académie et de l'instruction publique.** Siège social: 55, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association sportive du Lot-Amont.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: Electricité de France, la Palisse, par Saint-Cirgues-en-Montagne.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Les Amis de la Digonnière.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café-tabac de la Digonnière, 81, rue Robespierre, Saint-Etienne.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Association Familia.** But: éducation populaire. Siège social: salle Saint-Maurice, Pusey.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Cercle d'union agricole et sportive de Montastruc-de-Salies.** But: réunions sportives et agricoles. Siège social: chez M. Barrou, Montastruc-de-Salies.

16 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association de l'aide aux mères de famille.** But: apporter aux familles de tous les milieux un appui immédiat. Siège social: 175, boulevard Carnot, Agen.

16 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Association d'éducation populaire de l'école libre de garçons d'Eymet.** But: organiser le fonctionnement matériel de l'école libre de garçons d'Eymet; recruter des directeurs et maîtres; assurer leur rémunération. Siège social: école libre de garçons, place Gambetta, Eymet.

17 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Iréau.

19 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association sportive de l'Union motocycliste de l'Agenais.** But: répandre le goût des sports mécaniques par la motocyclette, le sidecar et le cyclecar. Siège social: café Foy, place Jasmin, Agen.

19 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. L'**Union de Lavayssières.** But: digne exercice du culte catholique. Siège social: chez M. René Hinsinger, Lavayssières.

20 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Uze.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre de filles, chemin du Moulin, Saint-Uze.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Club sportif des cheminots noiséens.** Modification aux statuts. Transfert du siège social du 49, avenue Gallieni, à Noisy-le-Sec, au 75, rue Emmanuel-Arago, à Noisy-le-Sec.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de la Chaudeau.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de la Chaudeau, le Clerjus.

21 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. Société de tambours et clairons **Les Hardis Roujanais.** But: éducation populaire, enseignement public, individuel, collectif et gratuit. Siège social: mairie de Roujan.

21 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Fédération nationale de sauvetage** (comité d'Oranie). But: organiser toutes les manifestations et concours de la Fédération nationale de sauvetage dans le département d'Oran. Siège social: 32, rue Administrateur-Bernard, Oran.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Union sportive Association ouvrière en instruments de précision.** But: développement de la jeunesse par les sports. Siège social: 8 et 14, rue Charles-Fourier, Paris.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves du cours Prenier.** But: gestion des allocations scolaires. Siège social: 67, boulevard de la Reine, Versailles.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Sou des écoles laïques de Saint-Romain-d'Albon.** But: développer les œuvres complémentaires et éducatives de l'école laïque. Siège social: mairie d'Albon.

23 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Sou des écoles laïques de Saint-Martin-d'Albon.** But: développer les œuvres complémentaires et éducatives de l'école laïque. Siège social: école publique d'Albon.

24 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des chefs de famille et amis de l'école laïque de la Colle-sur-Loup.** But: soutien moral et matériel de l'école laïque. Siège social: groupe scolaire de la Colle-sur-Loup.

26 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Sporting-Club universitaire africain.** But: pratique de tous les sports. Siège social: 69, boulevard Poniatowski, Paris.

26 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Les Castors de Conflans-Sainte-Honorine.** But: construire sa maison soi-même. Siège social: 36, route Nationale, Cergy.

27 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Société des chasseurs d'Arfeuilles.** But: répression du braconnage et constitution d'une chasse sur les terrains que la société affermera et fera garder. Siège social: chez M. Chambonnière, rue du 14-Juillet, Arfeuilles.

27 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents d'élèves de l'externat Sainte-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 3, rue Jules-Ferry, Raon-l'Etape.

27 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Ciné-Club amateur de Béthune.** But: encourager le goût et l'art cinématographiques dans l'amateurisme. Siège social: 16, boulevard Poincaré, Béthune.

28 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Vespa-Club de Mayenne.** But: pratique du sport motocycliste, groupement des utilisateurs de vespa, défense de leurs intérêts, participation aux compétitions. Siège social: café Bigot, quai Carnot, Mayenne.

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Solidarité des ascendants des glorieux morts pour la patrie.** But: établir des liens de solidarité et d'assistance entre les membres, honorer en toute circonstance la mémoire de ses glorieux morts. Siège social: 24, quai Saint-Jean-Baptiste, Nice.

29 mai 1952. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association familiale intercommunale de Giberville-Colombelles.** But: colonie de vacances familiale. Siège social: 6 *bis*, rue de la Montagne, Giberville.

30 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Amicale des clubs autorisés du Centre et du Sud de la France.** But: développer les bons rapports entre les clubs faisant partie de l'association. Siège social: 5, promenade des Anglais, Nice.

30 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Les Alouettes de Toulouse,** association sportive. But: éducation physique et morale des jeunes. Siège social: 75, rue Achille-Viadieu, Toulouse.

30 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association régionale des œuvres de vacances de l'enseignement technique pour l'académie de Toulouse.** But: organisation et gestion de colonies de vacances des établissements publics d'enseignement technique pour l'académie de Toulouse. Siège social: 4, rue de Belfort, Toulouse.

30 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Centre des Dorices,** à Vallet. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits. Siège social: les Dorices en Vallet.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 mai 1952: page 5464, 2e colonne, dernière insertion, au lieu de: « But: pratique du cyclisme », lire: « pratique de tous les sports ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire